Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2024(INI)

29.4.2025

AMENDEMENTS
1 - 227

Projet de rapport
Rasa Juknevičienė
(PE768.249v01-00)

Rapports 2023 et 2024 de la Commission sur la Géorgie
(2025/2024(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'article 1, paragraphe 2, et l'article 2, paragraphe 1, de la Charte des Nations unies,

Or. en

Amendement 2
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'article 31, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne (traité UE) et l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),

Or. en

Amendement 3
David McAllister

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les conclusions du Conseil du 17 décembre 2024 sur l'élargissement,	— vu les conclusions du Conseil ***du 27 juin 2024 sur la Géorgie et*** du 17 décembre 2024 sur l'élargissement,

Or. en

Amendement 4
Tobias Cremer, Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la situation en Géorgie s'est considérablement détériorée depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays, le 30 octobre 2024;	***supprimé***

Or. en

Amendement 5
András László

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la situation en Géorgie s'est considérablement détériorée depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays***, le 30 octobre 2024***;	B. considérant que la situation en Géorgie s'est considérablement détériorée depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays ***en raison des efforts de déstabilisation étrangers et du refus de la présidente Salomé Zourabichvili de reconnaître la fin de son mandat présidentiel***;

Or. en

Amendement 6
Petr Bystron

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*

B. considérant que la ***situation en*** Géorgie ***s'est considérablement détériorée depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays, le 30 octobre 2024***;	B. considérant que la Géorgie ***a décidé de mener une politique souveraine, indépendante de l'Union***;

Or. en

Amendement 7
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la situation en Géorgie s'est considérablement détériorée depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays, le 30 octobre 2024;	B. considérant que la situation en Géorgie s'est considérablement détériorée***, à la suite des mesures prises par le gouvernement géorgien en particulier,*** depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays, le 30 octobre 2024;

Or. fi

Amendement 8
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la situation en Géorgie s'est considérablement ***détériorée*** depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays, le 30 octobre 2024;	B. considérant que la situation en Géorgie s'est considérablement ***modifiée*** depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays, le 30 octobre 2024;

Or. en

Amendement 9

David McAllister

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la situation en Géorgie s'est considérablement détériorée depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays, le 30 octobre 2024;	B. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 10
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la situation en Géorgie s'est considérablement détériorée depuis la publication du rapport 2024 de la Commission sur le pays, le 30 octobre 2024;	B. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 11
Tobias Cremer, Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***le*** recul démocratique ***en Géorgie s'est aggravé*** depuis les élections législatives du 26 octobre 2024, lesquelles n'ont pas	C. considérant que ***la Géorgie a connu un*** recul démocratique ***ces dernières années et en particulier*** depuis les élections législatives du 26 octobre 2024,

respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE;	lesquelles n'ont pas respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE; ***que ce recul démocratique prend la forme d'une réforme judiciaire à l'arrêt, de l'adoption de législations restreignant les libertés fondamentales telles que la loi sur la «transparence de l'influence étrangère» et la loi sur les «valeurs familiales et la protection des mineurs», d'une intimidation, de menaces et d'agressions physiques à l'encontre des hommes politiques de l'opposition et des militants de la société civile, de la répression violente des manifestants pacifiques, de menaces et d'attaques visant les médias indépendants;***
	Or. en

Amendement 12
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le recul démocratique en Géorgie s'est aggravé depuis les élections législatives du 26 octobre 2024, lesquelles n'ont pas respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE;	C. considérant que le recul démocratique en Géorgie s'est aggravé depuis les élections législatives du 26 octobre 2024, lesquelles n'ont pas respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE; ***que la Russie s'est systématiquement immiscée dans les processus démocratiques en Géorgie; que les élections frauduleuses ont été le théâtre d'actes d'intimidation des électeurs, d'achats de voix et de harcèlement des observateurs électoraux;***
	Or. fi

Amendement 13
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le recul démocratique en Géorgie s'est aggravé depuis les élections législatives du 26 octobre 2024, lesquelles n'ont pas respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE;	C. considérant que le recul démocratique en Géorgie s'est aggravé depuis les élections législatives du 26 octobre 2024, lesquelles n'ont pas respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE ***et ont entraîné la mise en place d'un parlement illégitime, composé d'un seul parti politique, le Rêve géorgien***;

Or. en

Amendement 14
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***le recul démocratique en Géorgie s'est aggravé depuis*** les élections législatives du 26 octobre 2024***, lesquelles n'ont pas respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE***;	C. considérant que les élections législatives du 26 octobre 2024 ***se sont déroulées de manière généralement ordonnée et que la mission d'observation de l'OSCE n'a pas relevé d'irrégularités significatives; que les interprétations de la qualité démocratique doivent tenir compte de la souveraineté des processus nationaux et des cadres constitutionnels***;

Or. en

Amendement 15
Petr Bystron

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***le recul démocratique en Géorgie*** s'est ***aggravé*** depuis les élections législatives du 26 octobre 2024***, lesquelles n'ont pas respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE***;	C. considérant que ***la poursuite par la Géorgie de politiques indépendantes et souveraines*** s'est ***intensifiée*** depuis les élections législatives du 26 octobre 2024;

Or. en

Amendement 16
András László

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***le recul démocratique en*** Géorgie ***s'est aggravé depuis les*** élections ***législatives du*** 26 octobre 2024***, lesquelles n'ont pas respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE***;	C. considérant que ***la*** Géorgie ***a organisé des*** élections ***libres et régulières le*** 26 octobre 2024***, malgré des irrégularités mineures qui n'ont pas eu d'incidence significative sur le résultat final***;

Or. en

Amendement 17
David McAllister

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***le recul démocratique en Géorgie s'est aggravé depuis*** les élections législatives du 26 octobre 2024***, lesquelles*** n'ont pas respecté les normes démocratiques	C. considérant que les élections législatives du 26 octobre 2024 n'ont pas respecté les normes démocratiques internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE***, ce***

internationales ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE;

qui a porté atteinte à la légitimité des résultats et à la confiance du public dans le gouvernement;

Or. en

Amendement 18
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***le recul démocratique en Géorgie s'est aggravé depuis*** les élections législatives du 26 octobre 2024***, lesquelles n'ont pas*** respecté les normes démocratiques internationales ***ni les engagements que la Géorgie a pris dans le cadre de l'OSCE***;	C. considérant que les élections législatives du 26 octobre 2024 ***ont*** respecté les normes démocratiques internationales ***et que le peuple géorgien a choisi de manière claire et démocratique la composition de son nouveau gouvernement***;

Or. en

Amendement 19
András László

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que***, le 28 novembre 2024, Irakli Kobakhidze*** a annoncé ***que la Géorgie retarderait le lancement des négociations*** d'adhésion ***avec l'Union européenne et refuserait l'aide financière de cette dernière jusqu'à la fin de l'année 2028, au mépris de l'engagement constitutionnel du pays en faveur de l'intégration européenne et dans une entreprise de sabotage, de fait, des aspirations souveraines euro-atlantiques de la Géorgie***;	D. considérant que ***la Commission*** a annoncé ***le 30 octobre l'arrêt effectif du processus*** d'adhésion ***de la Géorgie à l'Union***;

Or. en

Amendement 20
Petr Bystron

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, le 28 novembre 2024, Irakli Kobakhidze a annoncé que la Géorgie retarderait le lancement des négociations d'adhésion avec l'Union européenne et refuserait l'aide financière de cette dernière jusqu'à la fin de l'année 2028***, au mépris de l'engagement constitutionnel du pays en faveur de l'intégration européenne et dans une entreprise de sabotage, de fait, des aspirations souveraines euro-atlantiques de la Géorgie***;	D. considérant que, le 28 novembre 2024, Irakli Kobakhidze a annoncé que la Géorgie retarderait le lancement des négociations d'adhésion avec l'Union européenne et refuserait l'aide financière de cette dernière jusqu'à la fin de l'année 2028;

Or. en

Amendement 21
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, le 28 novembre 2024, Irakli Kobakhidze a annoncé que la Géorgie retarderait le lancement des négociations d'adhésion avec l'Union européenne et refuserait l'aide financière de cette dernière jusqu'à la fin de l'année 2028, au mépris de l'engagement constitutionnel du pays en faveur de l'intégration européenne et dans une entreprise de sabotage, de fait, des aspirations souveraines euro-atlantiques de la Géorgie;	D. considérant que, le 28 novembre 2024, Irakli Kobakhidze a annoncé que la Géorgie retarderait le lancement des négociations d'adhésion avec l'Union européenne et refuserait l'aide financière de cette dernière jusqu'à la fin de l'année 2028, au mépris de l'engagement constitutionnel du pays en faveur de l'intégration européenne et dans une entreprise de sabotage, de fait, des aspirations souveraines euro-atlantiques de la Géorgie***, lesquelles bénéficient d'un***

soutien marqué au sein du peuple géorgien;

Or. fi

Amendement 22
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion a donné lieu à d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du pays sur sa voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique; que les manifestations n'ont pas cessé depuis le 28 novembre 2024;	E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion a donné lieu à d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du pays sur sa voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique; que les manifestations n'ont pas cessé depuis le 28 novembre 2024; ***que l'on observe en 2025 une augmentation notable des manifestations en faveur de l'Union dans toute la Géorgie, avec des dizaines de milliers de citoyens protestant contre le changement perçu du gouvernement concernant l'intégration à l'Union; que ces mobilisations de masse soulignent l'engagement fort de la population géorgienne en faveur des valeurs européennes et de la gouvernance démocratique;***

Or. en

Amendement 23
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion a donné lieu à d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du pays sur sa voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique; que les manifestations ***n'ont pas cessé*** depuis le 28 novembre 2024;	E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion a donné lieu à d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du pays sur sa voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique; que les manifestations ***ont lieu chaque jour et chaque soir sans interruption*** depuis le 28 novembre 2024; ***que les manifestations auto-organisées sont spontanées et impliquent tous les segments de la société géorgienne, toutes générations et toutes professions confondues; que les sondages montrent régulièrement qu'une majorité de Géorgiens soutiennent les manifestations et leurs principales revendications, à savoir de nouvelles élections et la libération des prisonniers politiques;***

Or. en

Amendement 24
András László

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion a donné lieu à d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles*** élections ***libres et régulières, le retour du pays sur sa voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique***; ***que les manifestations n'ont pas cessé depuis le 28 novembre 2024;***	E. considérant que ***dans sa première déclaration après les*** élections***, le Premier ministre Irakli Kobakhidze a clairement indiqué que la poursuite des négociations d'adhésion à l'Union resterait une priorité pour la Géorgie***;

Or. en

Amendement 25
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion a donné lieu à d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du pays sur sa voie européenne ***et*** la fin des violences et des répressions à caractère politique; que les manifestations n'ont pas cessé depuis le 28 novembre 2024;	E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion a donné lieu à d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du pays sur sa voie européenne***,*** la fin des violences et des répressions à caractère politique***, des enquêtes sur les graves violations des droits de l'homme contre les manifestants commises par les forces de l'ordre, la traduction en justice des coupables, et la libération des prisonniers politiques***; que les manifestations n'ont pas cessé depuis le 28 novembre 2024;

Or. en

Amendement 26
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion a donné lieu à d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du pays sur sa	E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion a donné lieu à d'importantes manifestations ***pacifiques*** dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant ***à juste titre*** la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du

voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique; que les manifestations n'ont pas cessé depuis le 28 novembre 2024;	pays sur sa voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique; que les manifestations ***pacifiques*** n'ont pas cessé depuis le 28 novembre 2024; ***que les autorités géorgiennes ont violemment réprimé des manifestations pacifiques;***

Or. fi

Amendement 27
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la décision ***d'interrompre les*** efforts visant à entamer les négociations d'adhésion ***a donné lieu à*** d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays, les manifestants ***exigeant*** la tenue de nouvelles élections libres et régulières, ***le*** retour ***du pays*** sur ***sa*** voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique; que les manifestations ***n'ont pas cessé*** depuis le 28 novembre 2024;	E. considérant que ***les inquiétudes à propos de la direction prise par le pays, qui ont grandi après les allégations concernant la conduite du processus électoral et*** la décision ***de mettre un terme aux*** efforts visant à entamer les négociations d'adhésion***, ont déclenché*** d'importantes manifestations dans l'ensemble du pays***; que*** les manifestants ***réclament*** la tenue de nouvelles élections libres et régulières, ***un*** retour sur ***la*** voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique; que les manifestations ***durent*** depuis le 28 novembre 2024;

Or. en

Amendement 28
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la décision	E. considérant que la décision

d'interrompre ***les efforts visant à entamer*** les négociations d'adhésion ***a donné lieu à d'importantes*** manifestations ***dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du pays sur sa voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique***; ***que les manifestations n'ont pas cessé depuis le 28 novembre 2024;***	d'interrompre les négociations d'adhésion ***a donné lieu à de violentes manifestations, principalement concentrées dans la capitale Tbilissi; que l'ampleur et la spontanéité de ces*** manifestations ***nécessitent d'être examinées de plus près, notamment pour déterminer leur éventuel encouragement depuis l'extérieur***;

Or. en

Amendement 29
Petr Bystron

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion ***a donné lieu à d'importantes*** manifestations ***dans l'ensemble du pays, les manifestants exigeant la tenue de nouvelles élections libres et régulières, le retour du*** pays ***sur sa voie européenne et la fin des violences et des répressions à caractère politique***; ***que les manifestations n'ont pas cessé depuis le 28 novembre 2024;***	E. considérant que la décision d'interrompre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion ***a été exploitée par des ONG financées par l'étranger comme excuse pour organiser des*** manifestations ***et déstabiliser le*** pays ***et son gouvernement***;

Or. en

Amendement 30
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les manifestations

pacifiques ont été réprimées par la police avec une violence inouïe, notamment en utilisant des gaz lacrymogènes, des canons à eau, des aérosols poivrés et des violences physiques; que depuis novembre 2024, au moins 62 personnes ont été accusées en matière pénale en raison de leur participation à des manifestations pro-européennes et que 54 d'entre elles sont toujours en détention provisoire; que plus de 500 personnes ont été détenues dans le cadre de procédures administratives, que quelque 300 d'entre elles auraient été soumises à la torture ou à d'autres formes de traitements inhumains et dégradants et qu'au moins 157 d'entre elles présentent des signes visibles de lésions physiques graves;

Or. en

Amendement 31
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que face à des manifestations pacifiques, les autorités géorgiennes ont adopté des mesures agressives et violentes de répression; que les organisations de défense des droits de l'homme ont signalé l'emploi illégal de la force par les autorités géorgiennes ainsi que le recours à la torture et à d'autres mauvais traitements;

Or. en

Amendement 32
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la liberté d'expression a été définitivement supprimée par les autorités géorgiennes autoproclamées, qui ont mené une guerre psychologique intolérable contre les médias indépendants; qu'au moins 138 incidents de violations de la liberté des médias dans le contexte de manifestations pro-européennes ou d'événements connexes ont été attestés depuis novembre 2024, et qu'un total de 174 professionnels des médias, dont des journalistes, des photographes et des opérateurs de prise de vue, ont été la cible d'actions répressives par l'État; qu'au moins 30 journalistes ont subi des violations répétées, y compris des agressions physiques, des dommages au matériel professionnel, des amendes administratives, des accusations criminelles et du harcèlement juridique; que la journaliste Mzia Amaglobeli est actuellement en détention provisoire sur la base d'accusations forgées de toutes pièces;

Or. en

Amendement 33
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la répression exercée par le Rêve géorgien vise particulièrement la communauté LGBTI de Géorgie; que la loi sur les «valeurs

familiales», qui a été promulguée en octobre 2024, est l'une des lois anti-LGBTI les plus répressives d'Europe et qu'elle interdit le mariage homosexuel, l'adoption par des couples homosexuels, les soins de conversion sexuelle et la modification du genre sur les documents d'identité, ainsi que la représentation des personnes LGBTI dans les médias;

Or. en

Amendement 34
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant qu'un jour seulement après l'adoption par le Parlement géorgien d'une des lois anti-LGBTI les plus répressives d'Europe, une célèbre femme transgenre, Kesaria Abramidzé, a été retrouvée sauvagement assassinée dans son appartement; qu'un mois plus tard, la célèbre militante transgenre Nata Talikichvili a été agressée par un assaillant muni d'une brique, entraînant une commotion cérébrale; qu'en 2024, le bureau de la marche des fiertés de Tbilissi a été vandalisé à deux reprises par des personnes non identifiées ayant probablement des liens avec le Rêve géorgien, les assaillants ayant jeté des œufs et écrit à la peinture rouge des insultes homophobes sur les murs;

Or. en

Amendement 35
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-

Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que le parti au pouvoir, le Rêve géorgien, continue à soumettre systématiquement la société civile géorgienne à une pression insoutenable, notamment au moyen de la loi d'inspiration russe sur l'enregistrement des agents étrangers récemment adoptée; que la loi sur les subventions a été modifiée pour exiger des donateurs étrangers qu'ils obtiennent l'approbation du gouvernement pour verser des subventions à des organisations locales;

Or. en

Amendement 36
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quinquies. considérant qu'un grand nombre de personnes LGBTI géorgiennes ont continué à fuir le pays, car elles doivent vivre dans la peur en Géorgie; que les organisations de défense des droits de l'homme signalent que ce nombre a considérablement augmenté au cours des derniers mois, mais que les réfugiés ont rencontré des problèmes dans certains pays de l'Union qui continuent de classer la Géorgie comme «pays sûr» sans tenir compte de la situation particulièrement dangereuse pour les personnes LGBTI;

Or. en

Amendement 37
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quinquies. considérant que les autorités géorgiennes ont restructuré ou détruit les structures de la fonction publique géorgienne chargées des réformes pro-européennes et licencié massivement des professionnels et des fonctionnaires, en particulier ceux qui ont critiqué les politiques gouvernementales, exprimé des opinions pro-européennes et condamné la violence à l'encontre de manifestants pacifiques;

Or. en

Amendement 38
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E sexies. considérant que, pour maintenir et renforcer son emprise sur le pouvoir, le parti au pouvoir, le Rêve géorgien, a adopté unilatéralement et sans consultation des modifications du système électoral municipal, en augmentant la part de la composante majoritaire et en relevant les seuils électoraux dans la composante proportionnelle du système électoral mixte pour les élections aux conseils municipaux d'octobre 2025; que la Commission de Venise a recommandé l'abrogation de ces amendements et que

les dirigeants des principaux partis d'opposition ont annoncé que leurs partis ne participeraient pas aux prochaines élections;

Or. en

Amendement 39
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E sexies. considérant qu'au cours des trente dernières années, la Géorgie a progressé vers une société plus égalitaire et plus inclusive, bien que des inégalités et des stéréotypes profondément enracinés persistent; que 50,1 % des femmes âgées de 15 à 69 ans en Géorgie ont subi des violences sexistes au cours de leur vie; que la définition légale du viol en Géorgie n'est pas conforme aux normes établies dans la convention d'Istanbul;

Or. en

Amendement 40
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E septies. considérant que la recherche sur l'environnement montre que la Géorgie, et plus largement le Caucase du Sud, sont confrontés à plusieurs problèmes à long terme qui ont de graves conséquences sur la santé

publique et la sécurité alimentaire, en particulier l'érosion des sols, la déforestation et l'urbanisation mal planifiée; qu'en outre, la hausse des températures due au changement climatique accélère le processus de fonte des glaciers en Géorgie, ce qui menace l'approvisionnement régional en eau et la consommation sûre de l'eau en aval dans l'ensemble de la région du Caucase du Sud;

Or. en

Amendement 41
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E septies. considérant que le Parlement à parti unique illégitime a abaissé la majorité requise pour la nomination des membres de la Commission électorale centrale et supprimé l'obligation légale de consulter les organisations de la société civile dans le processus de nomination; que la Commission électorale centrale a décidé de durcir les procédures le jour des élections en limitant les droits des observateurs et leur capacité à surveiller efficacement le processus électoral, ainsi qu'en limitant l'accès des médias aux bureaux de vote;

Or. en

Amendement 42
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E octies. considérant que les personnes handicapées sont confrontées à des défis importants en Géorgie en ce qui concerne les services de santé, l'éducation et les services de soins en institution et que d'autres problèmes subsistent pour la mise en œuvre effective du programme de désinstitutionnalisation, en dépit des améliorations législatives apportées en 2023 et de la mise en place de la stratégie nationale sur la vie autonome et la désinstitutionnalisation des personnes handicapées pour la période 2023-2030;

Or. en

Amendement 43
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E octies. considérant que le Parlement illégitime a créé la Commission d'enquête parlementaire temporaire sur les activités du régime et des personnalités politiques de 2003 à 2012, à l'époque où le président Mikheïl Saakachvili était à la tête de la Géorgie et ouvrait la voie à ses ambitions euro-atlantiques; que cette Commission est un outil pour continuer à persécuter les opposants politiques, en particulier les dirigeants des mouvements d'opposition;

Or. en

Amendement 44
Tobias Cremer, Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Sous-titre -1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Préoccupations concernant le respect de la démocratie, de l'état de droit, des libertés fondamentales et des droits de l'homme
	Paragraphe 0 (nouveau)
	invite le Rêve géorgien à cesser toute répression des manifestants et à libérer immédiatement les prisonniers politiques actuellement détenus, qui sont au nombre de 60 et dont la majorité sont des étudiants âgés de moins de 25 ans; demande la suspension immédiate des amendes infligées aux manifestants, aux journalistes et aux autres médias indépendants qui couvrent les manifestations; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes; exprime sa solidarité avec tous ceux qui continuent à lutter pour le respect des libertés fondamentales et réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse pacifiques qui se poursuivent malgré la répression brutale exercée par les autorités;

Or. en

Amendement 45
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Suspension de l'intégration de la Géorgie à l'Union	***Examen de l'état d'avancement du processus d'intégration*** de la Géorgie à l'Union

Or. en

Amendement 46
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas ***tiré parti de la chance*** historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne***, et relève*** que la majorité ***de la population est*** favorable à l'intégration européenne***; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission,*** bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de ***la*** poursuite du recul démocratique ***dans le pays et de*** l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;	1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas ***saisi l'occasion*** historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat ***– une occasion offerte par les changements transformateurs de la Révolution des roses, poursuivie par les réformes mises en œuvre par les gouvernements successifs, et réclamée par l'écrasante majorité de la population*** –, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne***; souligne*** que la majorité ***des Géorgiens continue d'être*** favorable à l'intégration européenne***; fait ressortir que,*** bien que les autorités affirment le contraire***, la Géorgie n'a pas progressé et a même régressé en ce qui concerne les priorités essentielles définies dans le plan en neuf étapes de l'Union***; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison ***des décisions prises par la direction du Rêve géorgien et de sa politique délibérée*** de poursuite du recul démocratique***, y compris*** l'adoption de lois ***et de mesures*** antidémocratiques

qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 47
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les*** autorités ***affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de*** la Géorgie ***à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée***;	1. ***prend note de la décision des*** autorités ***géorgiennes de suspendre temporairement le processus d'adhésion à l'Union comme une expression légitime de la souveraineté nationale face aux pressions politiques étrangères; respecte la réévaluation par*** la Géorgie ***de ses partenariats stratégiques afin de protéger son ordre constitutionnel et ses intérêts nationaux***;

Or. en

Amendement 48
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***déplore vivement que le Rêve***	1. ***constate que le gouvernement***

géorgien***, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de*** l'intégration européenne***, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire***; ***souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;***

géorgien ***démocratiquement élu a choisi de suspendre les négociations d'adhésion, ce qui relève de son droit souverain de définir des priorités politiques nationales; rappelle que le soutien du public à*** l'intégration européenne ***ne se traduit pas automatiquement par une acceptation inconditionnelle de toutes les obligations qui y sont liées***;

Or. en

Amendement 49
Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Kinga Gál, András László, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève*** que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie ***n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique***	1. ***indique*** que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que ***la politique d'élargissement devrait être conforme aux critères de Copenhague et aux intérêts des États membres de l'Union, et rappelle que*** la Géorgie ***est un État souverain et qu'elle a le droit de décider librement de sa politique étrangère, de ses alliances diplomatiques et de ses préférences en accord avec ses intérêts nationaux et ses priorités stratégiques***;

dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 50
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;	1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; ***souscrit aux conclusions du Conseil européen du 27 juin 2024 dans lesquelles celui-ci invite les autorités géorgiennes à clarifier leurs intentions en revenant sur leur ligne de conduite actuelle, y compris la loi sur la «transparence de l'influence étrangère», la loi sur les «valeurs familiales et la protection des mineurs», ainsi que les modifications apportées au code électoral, qui compromet la progression de la Géorgie sur la voie de l'adhésion à l'UE;*** souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 51
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***déplore vivement*** que le ***Rêve*** géorgien***, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer*** sur la voie de l'intégration européenne, et ***relève*** que la majorité de la population ***est favorable*** à l'intégration européenne***; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels*** l'Union ***est fondée***;	1. ***note*** que le ***gouvernement*** géorgien ***reste déterminé à avancer*** sur la voie de l'intégration européenne, et que la majorité de la population ***et le parti au pouvoir, le Rêve géorgien, sont favorables*** à l'intégration européenne***; relève que le gouvernement et le Parlement géorgiens ont fait part de leur volonté d'engager un dialogue avec*** l'Union ***sur les questions législatives et de négocier des solutions pour les questions en suspens***;

Or. en

Amendement 52
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à*** la Géorgie***, en tant que pays candidat,***	1. ***se déclare préoccupé par les pressions exercées sur*** la Géorgie ***pour qu'elle se conforme aux exigences politiques et idéologiques de l'Union***

d'avancer sur la voie de l'intégration européenne***, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne*** que la Géorgie ***n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire***; souligne que ***le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de*** l'adoption de ***lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des*** valeurs ***et des principes sur lesquels l'Union est fondée***;

européenne***; se félicite*** que la Géorgie ***ait décidé de choisir une voie indépendante conforme à ses intérêts nationaux***; souligne que ***les tentatives visant à conditionner l'adhésion à*** l'adoption de valeurs ***imposées par l'étranger portent atteinte à la fois à la souveraineté de la Géorgie et à la crédibilité du processus d'élargissement proprement dit***;

Or. en

Amendement 53
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève ***que la*** majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels	1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève ***qu'une écrasante*** majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays***, les élections législatives truquées d'octobre 2024 constituant un tournant clair vers un régime autoritaire contrôlé par le parti autoproclamé au pouvoir, le***

l'Union est fondée;	***Rêve géorgien, de la prise de contrôle illicite des institutions de l'État et des garanties démocratiques qui s'en est suivie,*** et de l'adoption ***d'une série*** de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 54
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;	1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne***; rappelle que le statut de pays candidat a été accordé à la Géorgie au bénéfice du doute, malgré la trajectoire déjà préoccupante des actions du gouvernement du Rêve géorgien, de plus en plus en contradiction avec les valeurs et les principes démocratiques européens***; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 55
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;	1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée; ***constate que, dans la situation actuelle, l'UE ne dispose pas des conditions nécessaires pour promouvoir le processus d'intégration de la Géorgie;***

Or. fi

Amendement 56
Tobias Cremer, Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré	1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré

parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;	parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie***, sous la férule du Rêve géorgien,*** n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 57
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des	1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays***, qui équivaut actuellement à une consolidation autocratique du pouvoir,*** et

valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;	de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 58
Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait ***en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et de l'adoption de lois antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée***;	1. déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, et relève que la majorité de la population est favorable à l'intégration européenne; souligne que la Géorgie n'a pas progressé, et a même régressé, en ce qui concerne les principales dispositions des neuf étapes indiquées par la Commission, bien que les autorités affirment le contraire; souligne que le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu de fait***, ce qui reflète une divergence de vision politique entre les autorités géorgiennes démocratiquement élues et les institutions européennes; invite à ce titre les institutions européennes à respecter les choix souverains des États tiers***;

Or. fr

Amendement 59
Tobias Cremer, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. exhorte le Rêve géorgien à reprendre le chemin des réformes démocratiques et de l'intégration euro-atlantique, ainsi qu'à y associer la dynamique société civile géorgienne et à refléter sa volonté, qui jouera un rôle déterminant dans la réalisation des aspirations européennes légitimes du peuple géorgien;

Or. en

Amendement 60
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. maintient que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union face au recul démocratique flagrant et aux manquements aux engagements antérieurs sont encore insuffisantes compte tenu de la gravité de la situation en Géorgie et des dernières évolutions;

Or. en

Amendement 61
Tobias Cremer, Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère,	***supprimé***

démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;

Or. en

Amendement 62
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les	2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques***, des acteurs de la société civile***, des opposants politiques et des représentants des médias***, ainsi que la torture systématique des détenus signalée par plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, y compris l'Organisation des Nations unies***; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés

responsables soient tenus de répondre de leurs actes;	de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; ***souligne à cet égard la nécessité d'abroger la «législation sur les agents étrangers», les amendements à la loi sur le service public, les amendements à la loi sur les manifestations et les réunions, les amendements au code électoral, les amendements à la loi sur les radiodiffuseurs, la loi sur les valeurs familiales et la suppression du mot «genre» dans tous les textes législatifs ainsi que toutes les dispositions relatives à la participation des ONG au processus décisionnel;*** demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête ***efficace et crédible*** et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;
	Or. en

Amendement 63
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille ***aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités***; condamne fermement ***la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires;***	2. réaffirme son soutien sans faille ***au gouvernement légitimement élu de la Géorgie***; condamne fermement ***toute tentative étrangère d'influencer et de manipuler l'opinion publique; respecte la décision souveraine de la Géorgie de mener une politique étrangère indépendante***;

demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;

Or. en

Amendement 64
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;	2. ***exprime sa solidarité avec le peuple géorgien et relève que des manifestants pacifiques utilisent le drapeau de l'Union aux côtés de leur drapeau national pour défendre la démocratie, la souveraineté et les libertés fondamentales de la Géorgie;*** réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités***; reste prêt à aider le peuple géorgien à atteindre ces objectifs***; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;

Or. en

Amendement 65
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se ***sont poursuivies*** malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;	2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se ***poursuivent*** malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias ***tant par des agents de la police géorgienne que par des individus non identifiés et souvent masqués qui ont agressé des manifestants sans aucune réaction des forces de police, ce qui laisse planer des doutes sur la complicité de ces dernières***; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires ***notamment au moyen d'amendes exorbitantes***; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;

Or. en

Amendement 66
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien ***sans faille*** aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré ***la répression brutale exercée par les*** autorités; ***condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires;*** demande ***que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes***;	2. réaffirme son soutien aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré ***des actes violents aussi bien de la part des manifestants que des*** autorités; demande ***une enquête impartiale sur tous les cas d'emploi excessif de la force, qu'ils soient le fait des forces de l'ordre ou des manifestants***;

Or. en

Amendement 67
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille ***aux aspirations européennes légitimes*** du peuple géorgien ***et à son désir*** de vivre dans un pays démocratique et prospère, ***démontrés*** par les ***manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants*** politiques ***et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force,***	2. réaffirme son soutien sans faille ***à l'aspiration légitime*** du peuple géorgien de vivre dans un pays démocratique et prospère, ***démontrée*** par les ***élections libres et démocratiques; appelle toutes les forces*** politiques ***à respecter les résultats des élections et à s'engager de manière constructive dans le cadre constitutionnel; demande instamment à l'opposition d'agir de manière responsable pour garantir la stabilité, la gouvernance démocratique et l'état de droit***;

respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;

Or. en

Amendement 68
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme ***son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple*** géorgien ***et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités***; condamne fermement ***la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les*** manifestations ***populaires***; ***demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;***	2. réaffirme ***que le peuple géorgien a décidé du sort de son pays lors d'élections libres et régulières; rappelle que la différence de voix en faveur du parti au pouvoir, le Rêve*** géorgien***, est de plus de 300 000 voix***; condamne fermement ***les ONG financées par l'étranger et les hommes politiques occidentaux qui tentent de déstabiliser la Géorgie et de provoquer des*** manifestations;

Or. en

Amendement 69
Dan Barna, Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;	2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias ***ainsi que leur détention arbitraire sans fondements juridiques suffisants***; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes; ***manifeste sa vive inquiétude en ce qui concerne le nombre croissant de prisonniers politiques et demande leur libération immédiate;***

Or. en

Amendement 70
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par ***les manifestations de masse***	2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par ***les élections législatives du***

qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; ***demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;***

26 octobre 2024; craint que l'ingérence perpétuelle de l'Union dans les affaires intérieures de la Géorgie et son soutien continu aux mouvements d'opposition n'alimentent un fort sentiment d'animosité envers l'Union au sein de la société géorgienne et ne minent la crédibilité de l'Union dans l'ensemble de la région;

Or. en

Amendement 71
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de	2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes; ***exige la libération immédiate***

leurs actes;	***de toutes les personnes détenues pour avoir protesté pacifiquement contre les récentes décisions de la Géorgie de suspendre le processus d'adhésion du pays à l'Union;***

Or. en

Amendement 72
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;	2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes ***et euro-atlantiques*** légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente***, les arrestations arbitraires et la détention pour des raisons politiques*** des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; ***demande une nouvelle fois la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers politiques;*** demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;

Or. en

Amendement 73

Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***réaffirme son soutien sans faille aux*** aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et ***à*** son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère***, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires***; ***demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;***	2. ***prend acte des*** aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et ***de*** son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère***; souligne toutefois que la politique d'élargissement doit respecter les critères de Copenhague et les intérêts des États membres de l'Union; constate que la politique d'élargissement est devenue un outil géopolitique, aggravant le risque de politique de blocs et de tensions mondiales, et qu'elle ne tient plus compte de ces critères***;

Or. en

Amendement 74
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression	2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; ***exprime, dans ce contexte, son soutien***

violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;

entier aux manifestants qui défendent courageusement la démocratie; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes;

Or. fi

Amendement 75
Małgorzata Gosiewska, Mariusz Kamiński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de répondre de	2. réaffirme son soutien sans faille aux aspirations européennes légitimes du peuple géorgien et à son désir de vivre dans un pays démocratique et prospère, démontrés par les manifestations de masse qui se sont poursuivies malgré la répression brutale exercée par les autorités; condamne fermement la répression violente à l'encontre des manifestants pacifiques, des opposants politiques et des représentants des médias; exige que les autorités géorgiennes ***libèrent tous les prisonniers politiques,*** s'abstiennent ***de procéder à des arrestations arbitraires et*** de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée pour étouffer les manifestations populaires; demande que tous les actes de violence fassent l'objet d'une enquête et que les

leurs actes;	responsables soient tenus de répondre de leurs actes;

Or. en

Amendement 76
Dan Barna, Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. condamne l'élaboration et l'adoption, sans consultation publique en bonne et due forme, de nouvelles législations restrictives visant la société civile, les médias et l'administration publique, notamment la loi d'inspiration russe sur les agents étrangers de mars 2024, les amendements à la loi sur le service public de décembre 2024, les amendements à la loi sur les subventions de février 2025, la loi sur l'enregistrement des agents étrangers ainsi que les nouveaux amendements restrictifs à la loi sur la radiodiffusion d'avril 2025; souligne que ces modifications législatives visent à restreindre la liberté d'expression à tous les niveaux de la vie publique, à réduire l'indépendance des fonctionnaires, à diminuer le contrôle public des actions du gouvernement et à exclure les organisations de la société civile des processus officiels de prise de décision; demande aux autorités géorgiennes d'abroger ces modifications législatives;

Or. en

Amendement 77
Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que tout processus d'élargissement de l'Union européenne doit demeurer subordonné au respect strict et durable des critères de Copenhague, en particulier en ce qui concerne la stabilité des institutions garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ; souligne que l'adhésion de nouveaux États membres aurait des conséquences délétères tant sur le fonctionnement déjà déficient de l'Union que sur les intérêts vitaux des États membres existants, notamment en matière de souveraineté nationale, de contrôle budgétaire, de concurence économique déloyale, de sécurité et de capacité de décision ; affirme en conséquence son opposition à toute nouvelle adhésion à l'Union.

Or. fr

Amendement 78
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne qu'il est nécessaire de réaliser un audit immédiat et complet de la politique de l'Union vis-à-vis de la Géorgie, compte tenu du recul démocratique actuel dans le pays; invite à cet égard la Commission à réexaminer la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie à la lumière des violations des obligations qui incombent à la Géorgie en ce qui concerne les principes généraux énoncés à l'article 2, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés	***supprimé***

fondamentales; rappelle que le non-respect de ces obligations pourrait entraîner la suspension conditionnelle de la coopération économique et des privilèges qu'octroie l'accord;

Or. en

Amendement 79
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne qu'il est nécessaire de réaliser ***un audit immédiat et complet*** de ***la politique*** de l'Union ***vis-à-vis de*** la Géorgie***, compte tenu du recul démocratique actuel dans le pays; invite à cet égard la Commission à réexaminer la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie à la lumière des violations des obligations qui incombent à la Géorgie en ce qui concerne les principes généraux énoncés à l'article 2, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales; rappelle que le non-respect de ces obligations pourrait entraîner la suspension conditionnelle de*** la coopération économique ***et des*** privilèges ***qu'octroie l'accord***;	3. souligne qu'il est nécessaire de réaliser ***une réévaluation immédiate et complète*** de ***l'approche*** de l'Union ***envers*** la Géorgie***; rejette toute tentative d'utiliser la*** coopération économique ***ou les*** privilèges ***qui y sont liés comme levier pour s'immiscer dans les affaires intérieures de la Géorgie***;

Or. en

Amendement 80
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*

3. souligne qu'il est nécessaire de réaliser un audit immédiat et complet de la politique de l'Union vis-à-vis de la Géorgie***, compte tenu du recul démocratique actuel dans le pays***; invite ***à cet égard*** la Commission à réexaminer la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie ***à la lumière des violations des obligations qui incombent à la Géorgie en ce qui concerne les principes généraux énoncés à l'article 2, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales***; rappelle que le non-respect de ces obligations pourrait entraîner ***la suspension conditionnelle de la coopération économique et des privilèges qu'octroie l'accord***;	3. souligne qu'il est nécessaire de réaliser un audit immédiat et complet de la politique de l'Union vis-à-vis de la Géorgie; invite la Commission à réexaminer la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie; rappelle que le non-respect de ces obligations pourrait entraîner ***une pause dans les négociations d'adhésion***;

Or. en

Amendement 81
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***souligne qu'il est nécessaire de réaliser un audit immédiat et complet de la*** politique ***de l'Union*** vis-à-vis de la Géorgie***, compte tenu du recul démocratique actuel dans le pays; invite à cet égard la Commission à réexaminer la mise en œuvre de*** l'accord d'association UE-Géorgie ***à la lumière des violations des obligations qui incombent à la Géorgie en ce qui concerne les principes généraux énoncés à l'article 2, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales; rappelle que le non-respect de ces obligations pourrait entraîner la suspension conditionnelle de la coopération économique et des***	3. ***invite l'Union à abandonner sa*** politique ***de confrontation et à adopter une approche pragmatique et stratégique*** vis-à-vis de la Géorgie***, en approfondissant la coopération économique et en s'appuyant sur*** l'accord d'association UE-Géorgie***; souligne qu'une telle approche débouchera sur des avantages mutuels dans des secteurs clés tels que la sécurité énergétique, la logistique, le commerce et la stabilité régionale***;

privilèges qu'octroie l'accord;

Or. en

Amendement 82
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***souligne qu'il est nécessaire de réaliser un audit immédiat et complet de la politique de l'Union vis-à-vis de la Géorgie, compte tenu du recul démocratique actuel dans le pays; invite à cet égard la Commission à réexaminer*** la mise en œuvre de ***l'accord*** d'association ***UE-Géorgie*** à la lumière des ***violations des obligations qui incombent à la Géorgie en ce qui concerne les principes généraux énoncés à l'article 2, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales; rappelle que le non-respect de ces obligations pourrait entraîner la suspension conditionnelle de la*** coopération ***économique et des privilèges qu'octroie l'accord***;	3. ***invite l'Union à respecter le système constitutionnel de la Géorgie et son droit à déterminer de manière indépendante*** la mise en œuvre de ***son accord*** d'association***, sans conditionnalités politiques; se félicite de l'occasion qui lui est donnée de réexaminer l'approche de l'Union en matière d'élargissement*** à la lumière des ***récents développements en Géorgie; souligne la nécessité de passer d'un modèle d'adhésion automatique à un cadre d'accords de*** coopération ***stratégique qui respectent la souveraineté et les particularités des pays partenaires***;

Or. en

Amendement 83
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne qu'il est nécessaire de réaliser un audit immédiat et complet de la politique de l'Union vis-à-vis de la	3. souligne qu'il est nécessaire de réaliser un audit immédiat et complet de la politique de l'Union vis-à-vis de la

Géorgie, compte tenu du recul démocratique actuel dans le pays; invite à cet égard la Commission à réexaminer la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie à la lumière des violations des obligations qui incombent à la Géorgie en ce qui concerne les principes généraux énoncés à l'article 2, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales; rappelle que le non-respect de ces obligations pourrait entraîner la suspension conditionnelle de la coopération économique et des privilèges qu'octroie l'accord;	Géorgie, compte tenu du recul démocratique ***et de la consolidation autocratique du pouvoir en cours*** dans le pays; invite à cet égard la Commission à réexaminer la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie à la lumière des violations des obligations qui incombent à la Géorgie en ce qui concerne les principes généraux énoncés à l'article 2, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales; rappelle que le non-respect de ces obligations pourrait entraîner la suspension conditionnelle de la coopération économique et des privilèges qu'octroie l'accord;

Or. en

Amendement 84
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne qu'il est nécessaire de réaliser un audit immédiat et complet de la politique de l'Union vis-à-vis de la Géorgie, compte tenu du recul démocratique actuel dans le pays; invite à cet égard la Commission à réexaminer la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie à la lumière des violations des obligations qui incombent à la Géorgie en ce qui concerne les principes généraux énoncés à l'article 2, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales; rappelle que le non-respect de ces obligations ***pourrait entraîner*** la suspension conditionnelle de la coopération économique et des privilèges qu'octroie l'accord;	3. souligne qu'il est nécessaire de réaliser un audit immédiat et complet de la politique de l'Union vis-à-vis de la Géorgie, compte tenu du recul démocratique actuel dans le pays; invite à cet égard la Commission à réexaminer la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie à la lumière des violations ***flagrantes*** des obligations qui incombent à la Géorgie en ce qui concerne les principes généraux énoncés à l'article 2, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales; rappelle que le non-respect de ces obligations ***entraînera*** la suspension conditionnelle de la coopération économique et des privilèges qu'octroie l'accord;

Or. fi

Amendement 85
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne;	***supprimé***

Or. en

Amendement 86
Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Kinga Gál, András László, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne;	***supprimé***

Or. en

Amendement 87
Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne;	4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne; ***appelle à une approche équilibrée et non idéologique dans l'analyse du débat public géorgien; met en garde contre une lecture manichéenne des forces politiques en présence, qui pourrait mener à une diabolisation injustifiée de certaines positions conservatrices ou souverainistes;***

Or. fr

Amendement 88
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne;	4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne; ***souligne que, pour survivre, le parti au pouvoir doit continuer, par un discours volontairement trompeur et ambigu, de convaincre une partie de l'opinion publique géorgienne qu'il reste favorable à l'intégration européenne et se dédouaner de sa part de responsabilité;***

Or. en

Amendement 89
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne;	4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne ***alors que les médias indépendants sont bâillonnés***; ***déplore la politique systématique du Rêve géorgien consistant à diaboliser l'Union et à déformer la réalité, imitant et prolongeant ainsi la propagande d'inspiration russe;***

Or. en

Amendement 90
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union ***et*** l'intégration européenne;	4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union***, ses États membres, ses dirigeants et personnalités politiques ainsi que sur*** l'intégration européenne; ***regrette que les médias et l'espace de l'information soient dominés par les télévisions et les médias soutenus par le Rêve géorgien, qui diffusent des récits erronés sur l'intégration à l'Union et***

encouragent la polarisation de la société;

Or. en

Amendement 91
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne;	4. déplore que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement diffusent régulièrement ***de la propagande prorusse,*** des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur l'Union et l'intégration européenne;

Or. fi

Amendement 92
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***déplore*** que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement ***diffusent régulièrement*** des discours ***manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot*** sur l'Union et l'intégration européenne;	4. ***constate*** que des hauts fonctionnaires du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement ***adoptent*** des discours ***différents*** sur l'Union et l'intégration européenne;

Or. en

Amendement 93
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***déplore que des hauts fonctionnaires*** du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement ***diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot sur*** l'Union et l'intégration européenne;	4. ***note que des représentants de haut rang*** du parti au pouvoir, des députés et des médias affiliés au gouvernement ***offrent également une vision différente et qui fait réfléchir de*** l'Union et ***de*** l'intégration européenne;

Or. en

Amendement 94
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. déplore que des ***hauts*** fonctionnaires ***du parti au pouvoir***, des députés et des médias ***affiliés au gouvernement diffusent régulièrement des discours manipulateurs, de la*** désinformation ***et des*** théories du complot ***sur l'Union et l'intégration européenne***;	4. déplore que ***les critiques légitimes formulées à l'encontre de l'Union et de ses politiques par*** des fonctionnaires ***de haut rang***, des députés et des médias ***indépendants soient injustement qualifiées de*** désinformation ***ou de*** théories du complot;

Or. en

Amendement 95
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne le rôle qu'a joué Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en	***supprimé***

favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés;

Or. en

Amendement 96
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne le rôle qu'a joué Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 97
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne le rôle qu'a joué Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 98
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne le rôle qu'a joué Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés;	5. souligne le rôle qu'a joué Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés; ***déplore l'obstruction des gouvernements hongrois et slovaque aux décisions du Conseil visant à instaurer des sanctions à l'encontre des individus responsables du recul démocratique en Géorgie; demande à l'Union de geler, en coopération avec d'autres États,***

notamment le Royaume-Uni, les avoirs financiers de Bidzina Ivanichvili;

Or. en

Amendement 99
Tobias Cremer, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne ***le rôle qu'a joué*** Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre ***des intérêts constitutionnels affirmés*** du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés;	5. souligne ***la responsabilité de*** Bidzina Ivanichvili ***et d'autres fonctionnaires et dirigeants politiques, notamment Irakli Kobakhidze, Shalva Papuachvili, Vakhtang Gomelauri, le maire de Tbilissi et secrétaire général du parti au pouvoir, le Rêve géorgien, Kakha Kaladze, et le président du Rêve géorgien, Irakli Garibachvili,*** dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre ***de l'objectif constitutionnel*** du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés;

Or. en

Amendement 100
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***souligne le rôle qu'a joué*** Bidzina Ivanichvili ***dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul*** démocratique ***du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés***;	5. ***rejette les attaques d'inspiration politique contre*** Bidzina Ivanichvili***, citoyen géorgien et ancien premier ministre, qui continue d'exercer son droit*** démocratique ***à participer à la vie politique nationale***;

Or. en

Amendement 101
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne le rôle qu'a joué Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés;	5. souligne le rôle qu'a joué Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays ***qui se traduit par une consolidation autocratique du pouvoir*** et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés; ***demande aux autorités françaises de prendre les mesures correspondantes à l'encontre de Bidzina Ivanichvili, qui a obtenu la nationalité française en 2010;***

Or. en

Amendement 102
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne le rôle qu'a joué Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés;	5. souligne le rôle qu'a joué Bidzina Ivanichvili dans la régression du processus politique en Géorgie en favorisant le recul démocratique du pays et en prenant des mesures qui vont à l'encontre des intérêts constitutionnels affirmés du pays en matière d'intégration euro-atlantique***, notamment en s'appuyant sur l'influence considérable qu'il possédait sur l'économie du pays et, partant, sur les moyens de subsistance de nombreux Géorgiens afin d'étouffer la contestation***; demande par conséquent que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient instaurées à son encontre, à l'encontre des membres de sa famille et de ses entreprises et que les avoirs qu'il détient notoirement dans l'Union soient gelés;

Or. en

Amendement 103
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. condamne fermement l'adoption d'une législation anti-LGBTQ+ par le Parlement géorgien en octobre 2024, qui comprend l'interdiction du mariage homosexuel, de l'adoption par des couples

de même sexe, des soins de conversion sexuelle et des représentations publiques des identités LGBTQ+; s'inquiète que cette loi reflète des politiques autoritaires d'inspiration russe et viole la charte des droits fondamentaux de l'UE; rappelle que la protection des droits des minorités et le principe de non-discrimination sont des valeurs fondamentales de l'Union et qu'ils sont essentiels au processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 104
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite les États membres à geler les avoirs et à révoquer les visas des dirigeants du Rêve géorgien, des autorités répressives et judiciaires responsables des poursuites illégales, des médias et des entreprises qui soutiennent le régime, et des fonctionnaires de la commission électorale qui ont porté atteinte à l'intégrité des élections; demande que soient envisagées d'autres mesures restrictives, telles que la suspension de l'accès à SWIFT ou des sanctions sectorielles, visant à couper les flux financiers et les sources de revenus du régime du Rêve géorgien;

Or. en

Amendement 105
Željana Zovko

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne la présence et l'influence croissantes de la Chine en Géorgie et l'augmentation des investissements chinois dans des projets d'infrastructure d'importance stratégique;

Or. en

Amendement 106
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. déplore le licenciement d'environ 700 fonctionnaires depuis décembre 2024 en raison de leur participation ou de leur soutien à des manifestations pro-européennes; souligne que de telles représailles minent la confiance du public dans les institutions démocratiques, violent la liberté d'expression et d'association, et favorisent l'aggravation des tendances autoritaires du régime actuel;

Or. en

Amendement 107
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. condamne la détention,

pour des motifs politiques, de personnalités, de journalistes et de militants de l'opposition en Géorgie, ce qui est contraire aux principes démocratiques et à l'état de droit; demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, y compris la journaliste Mzia Amaglobeli et le militant étudiant Zviad Tsetskhladze; presse les autorités géorgiennes de cesser de persécuter les voix dissidentes et de veiller au respect des normes internationales en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 108
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Poursuite du recul en matière de démocratie et d'état de droit	Poursuite du recul en matière de démocratie et d'état de droit ***et consolidation autocratique du pouvoir***

Or. en

Amendement 109
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Poursuite du recul en matière de démocratie et ***d'état*** de droit	Démocratie et ***état*** de droit ***après les élections législatives***

Or. en

Amendement 110
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. déplore que la Géorgie, pays candidat à l'adhésion à l'Union, ait organisé, le 26 octobre 2024, des élections législatives qui ne respectaient pas les normes internationales en matière d'élections démocratiques ni ses engagements, en tant que pays participant à l'OSCE, à organiser des élections libres et régulières; souligne que les atteintes à l'intégrité électorale sont incompatibles avec les normes attendues d'un pays candidat à l'adhésion à l'Union; condamne fermement les nombreuses et graves violations électorales, y compris des cas avérés d'intimidation, de manipulation des votes, de bourrage des urnes, d'ingérence vis-à-vis des observateurs électoraux et des médias, ainsi que de manipulations signalées concernant des machines de vote électronique qui ont permis des votes multiples pour un même document d'identité, de déséquilibres importants dans les ressources financières, d'avantages en faveur de l'élu sortant et d'absence d'enquête sur de graves irrégularités de procédure; considère que les fraudes électorales massives signalées ont gravement porté atteinte à l'intégrité du processus électoral et que les résultats des élections législatives ne peuvent constituer une représentation fiable de la volonté du peuple géorgien;

Or. en

Amendement 111
Dan Barna, Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. condamne l'environnement politique et législatif de plus en plus répressif, en particulier après les élections législatives de 2024, qui fait régresser de nombreux acquis démocratiques de la Géorgie et les réformes réussies pour adhérer à l'Union, affaiblit fondamentalement les institutions démocratiques et renforce le pouvoir du parti au pouvoir;

Or. en

Amendement 112
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme ***sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par de nouvelles*** élections législatives***, lesquelles devraient avoir lieu au cours des prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale*** indépendante ***et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent***;	6. réaffirme ***que la Commission devrait respecter les résultats des*** élections législatives ***indépendantes en Géorgie et la décision souveraine du gouvernement de mener une politique étrangère*** indépendante;

Or. en

Amendement 113
Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***réaffirme sa position selon laquelle la*** crise politique ***et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par de nouvelles élections législatives, lesquelles devraient avoir lieu au cours des prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent;***	6. ***déplore la tendance de l'Union à s'immiscer dans les processus politiques internes des États tiers; rappelle que la souveraineté des nations implique le respect de leurs procédures constitutionnelles propres, y compris dans des contextes de*** crise politique***.***

Or. fr

Amendement 114
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par de nouvelles*** élections législatives***, lesquelles devraient avoir lieu au cours des prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un*** processus ***véritablement équitable, libre et transparent***;	6. ***rappelle que des*** élections législatives ***ont eu lieu récemment et qu'elles constituent un instrument d'expression démocratique souveraine; invite instamment toutes les parties à participer de manière constructive*** au processus ***législatif plutôt que d'appeler à des élections prématurées***;

Or. en

Amendement 115
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par de nouvelles élections législatives, ***lesquelles devraient avoir lieu au cours des prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent***;	6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par de nouvelles élections législatives, ***si les institutions géorgiennes le jugent nécessaire et conformément à son ordre constitutionnel et à son calendrier électoral***;

Or. en

Amendement 116
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par ***de nouvelles élections législatives, lesquelles devraient avoir lieu au cours des prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un*** processus ***véritablement équitable, libre et transparent***;	6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par ***un dialogue ouvert entre le parti au pouvoir et l'opposition, fondé sur le respect et la compréhension mutuels, et demande à l'Union de s'abstenir d'interférer dans ce*** processus ***politique démocratique interne***;

Or. en

Amendement 117
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par de nouvelles élections législatives, lesquelles devraient avoir lieu au cours des prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent;	6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par de nouvelles élections législatives, lesquelles devraient avoir lieu au cours des prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent ***exprimant la véritable volonté du peuple***;

Or. fi

Amendement 118
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par de nouvelles élections législatives, lesquelles devraient avoir lieu au cours des prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale	6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre que par de nouvelles élections législatives, lesquelles devraient avoir lieu au cours des prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale

diligente afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent;	diligente ***et nationale indépendante*** afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent;

Or. en

Amendement 119
Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Kinga Gál, András László, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre ***que par de nouvelles*** élections législatives, lesquelles ***devraient avoir lieu au cours des prochains mois*** dans un ***meilleur*** cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent;	6. réaffirme sa position selon laquelle la crise politique et constitutionnelle que traverse actuellement la Géorgie ne peut se résoudre ***qu'en respectant le résultat des*** élections législatives, lesquelles ***ont eu lieu l'an dernier*** dans un cadre électoral ***tendu***, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent;

Or. en

Amendement 120
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. déplore les tentatives répétées du Rêve géorgien au pouvoir de persécuter les opposants politiques, notamment par des arrestations illégales, des détentions, des menaces et des agressions physiques,

et demande à nouveau de mettre fin aux hostilités d'inspiration politique, d'améliorer l'environnement politique, et d'instaurer un climat de confiance et un dialogue entre les partis, qui se recentrerait sur le service des intérêts de l'État géorgien et de son peuple, la protection de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, le développement économique, des services de qualité et l'intégration euro-atlantique, des objectifs qui sont soutenus par la majorité de la société géorgienne;

Or. en

Amendement 121
Tobias Cremer, Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite l'opposition à saisir l'occasion des prochaines élections municipales pour refléter l'unité du peuple géorgien en faveur de la démocratie et de l'état de droit, comme l'ont déjà démontré les manifestations pacifiques contre la manipulation des élections législatives et la répression; recommande d'organiser des élections municipales dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'une observation internationale diligente afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent;

Or. en

Amendement 122

Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. demande instamment aux autorités géorgiennes de suivre la recommandation de la Commission de Venise en abrogeant les amendements au code électoral concernant les élections locales et en garantissant le travail et l'accès sans restrictions des observateurs électoraux à long et à court terme ainsi que des médias, conformément aux normes internationales en matière d'élections; demande à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et aux États membres d'envisager des sanctions individuelles supplémentaires à l'encontre des fonctionnaires géorgiens si les prochaines élections municipales ne répondent pas aux critères d'élections libres et régulières;

Or. en

Amendement 123
Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Kinga Gál, András László, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises en place par le parti du Rêve géorgien à la suite des élections législatives truquées du 26 octobre 2024; déplore que le Parlement géorgien soit un parlement à parti unique, ce qui est incompatible avec une démocratie parlementaire pluraliste;	***supprimé***

Or. en

Amendement 124
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises en place par le parti du Rêve géorgien à la suite des élections législatives truquées du 26 octobre 2024; déplore que le Parlement géorgien soit un parlement à parti unique, ce qui est incompatible avec une démocratie parlementaire pluraliste;	7. souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises en place par le parti du Rêve géorgien à la suite des élections législatives truquées du 26 octobre 2024 ***et considère la Géorgie comme un État sous la coupe du régime illégitime du Rêve géorgien et rejette par conséquent toute décision prise par l'organe qui a pris le contrôle du pays, telle que l'adoption précipitée d'amendements au code des infractions administratives, au Code pénal et à la loi sur les réunions et les manifestations***; déplore que le Parlement géorgien soit un parlement à parti unique, ce qui est incompatible avec une démocratie parlementaire pluraliste; ***rejette les lettres de créance du Rêve géorgien à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe;***

Or. en

Amendement 125
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises*** en place par le parti du Rêve géorgien à la suite des élections législatives ***truquées*** du	7. ***reconnaît le gouvernement mis*** en place par le parti ***démocratiquement élu*** du Rêve géorgien à la suite des élections législatives du 26 octobre 2024;

26 octobre 2024; ***déplore que le Parlement géorgien soit un parlement à parti unique, ce qui est incompatible avec une démocratie parlementaire pluraliste;***

Or. en

Amendement 126
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises en place par le parti du Rêve géorgien à la suite des élections législatives truquées du 26 octobre 2024; déplore que le*** Parlement ***géorgien soit un parlement à parti unique, ce qui est incompatible avec une démocratie parlementaire pluraliste***;	7. ***observe que plusieurs partis ont obtenu des sièges au*** Parlement ***à la suite des élections d'octobre 2024, et que les mandats de l'opposition ont été volontairement rejetés par certains partis***; ***souligne que le pluralisme exige la participation et non l'abstention;***

Or. en

Amendement 127
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises en place par le parti du Rêve géorgien à la suite des élections législatives truquées du 26 octobre 2024; déplore que le Parlement géorgien soit un parlement à parti unique, ce qui est incompatible avec une démocratie parlementaire pluraliste;	7. souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises en place par le parti du Rêve géorgien à la suite des élections législatives truquées du 26 octobre 2024; déplore que le Parlement géorgien soit un parlement à parti unique ***constitué à la suite d'élections frauduleuses***, ce qui est ***entièrement*** incompatible avec une démocratie parlementaire pluraliste;

Or. fi

Amendement 128
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises en place par le parti du Rêve géorgien à la suite*** des élections législatives ***truquées*** du 26 octobre 2024***; déplore que le Parlement géorgien soit un parlement à parti unique, ce qui est incompatible avec une démocratie parlementaire pluraliste***;	7. ***respecte le résultat*** des élections législatives du 26 octobre 2024 ***en tant qu'expression de la volonté démocratique du peuple géorgien; souligne qu'il importe pour toutes les forces politiques de travailler dans le cadre constitutionnel afin de garantir la stabilité politique et le bon fonctionnement des institutions démocratiques***;

Or. en

Amendement 129
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises en place par le parti du Rêve géorgien à la suite*** des élections législatives ***truquées*** du 26 octobre 2024***; déplore*** que le Parlement géorgien ***soit un parlement à parti unique, ce qui est incompatible avec une démocratie parlementaire pluraliste***;	7. ***invite l'Union à reconnaître le résultat clair et démocratique*** des élections législatives du 26 octobre 2024***, qui se sont déroulées de manière libre, régulière et transparente; constate*** que le Parlement géorgien ***est dominé par un seul parti, comme c'est le cas dans de nombreuses autres démocraties parlementaires pluralistes***;

Or. en

Amendement 130

Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la politique de non-reconnaissance de la légitimité du parlement à parti unique et du président nommé par celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à ce que le cap politique géorgien ait évolué de manière concrète; invite les représentants et les députés de l'Union et des États membres à s'abstenir de rencontrer des représentants du régime, à commencer par l'actuel président de fait; considère toujours Salomé Zourabichvili comme la présidente légitime de la Géorgie et la représentante légitime du peuple géorgien;	***supprimé***

Or. en

Amendement 131
Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Kinga Gál, András László, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la politique de non-reconnaissance de la légitimité du parlement à parti unique et du président nommé par celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à ce que le cap politique géorgien ait évolué de manière concrète; invite les représentants et les députés de l'Union et des États membres à s'abstenir de rencontrer des représentants du régime, à commencer par l'actuel président de fait; considère toujours Salomé Zourabichvili comme la présidente légitime de la Géorgie et la représentante légitime du peuple géorgien;	***supprimé***

Or. en

Amendement 132
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***souligne que la politique de non-reconnaissance de la légitimité du parlement à parti unique et du président nommé par celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à ce que le cap politique géorgien ait évolué de manière concrète; invite les représentants et les députés de l'Union et des États membres à s'abstenir de rencontrer des représentants du régime, à commencer par l'actuel président de fait; considère toujours Salomé Zourabichvili comme la présidente légitime de la Géorgie et la représentante légitime du peuple géorgien***;	8. ***respecte la décision des institutions géorgiennes concernant la présidence et invite instamment toutes les parties à régler les différends par des moyens démocratiques et constitutionnels***;

Or. en

Amendement 133
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***souligne que la politique de non-reconnaissance de la légitimité du parlement à parti unique et du président nommé par celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à ce que le cap politique géorgien ait évolué de manière concrète;*** invite ***les représentants et les députés de l'Union et des États membres à s'abstenir de rencontrer des représentants du régime, à commencer par l'actuel président de fait;***	8. invite ***l'Union à respecter les principes d'autodétermination et de non-intervention, tels qu'ils sont énoncés dans le droit international public, et à reconnaître les processus démocratiques légitimes en Géorgie; souligne que ce respect servira de catalyseur pour la promotion du dialogue institutionnel entre l'Union et les institutions politiques*** de la Géorgie;

considère toujours Salomé Zourabichvili comme la présidente légitime de la Géorgie ***et la représentante légitime du peuple géorgien***;

Or. en

Amendement 134
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la politique de non-reconnaissance de la légitimité du parlement à parti unique et du président nommé par celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à ce que le cap politique géorgien ait évolué de manière concrète; invite les représentants et les députés de l'Union et des États membres à s'abstenir de rencontrer des représentants du régime, à commencer par l'actuel président de fait; considère toujours Salomé Zourabichvili comme la présidente légitime de la Géorgie et la représentante légitime du peuple géorgien;	8. souligne que la politique de non-reconnaissance de la légitimité du parlement à parti unique et du président nommé par celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à ce que le cap politique géorgien ait évolué de manière concrète; invite les représentants et les députés de l'Union et des États membres à s'abstenir de rencontrer des représentants du régime, à commencer par l'actuel président de fait; considère toujours Salomé Zourabichvili comme la présidente légitime de la Géorgie et la représentante légitime du peuple géorgien; ***salue ses efforts pour ramener pacifiquement le pays sur la voie démocratique et européenne du développement;***

Or. en

Amendement 135
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la politique de non-	8. souligne que la politique de non-

reconnaissance de la légitimité du parlement à parti unique et du président nommé par celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à ce que le cap politique géorgien ait évolué de manière concrète; invite les représentants et les députés de l'Union et des États membres à s'abstenir de rencontrer des représentants du régime, à commencer par l'actuel président de fait; considère toujours Salomé Zourabichvili comme la présidente ***légitime*** de la Géorgie et la représentante légitime du peuple géorgien;	reconnaissance de la légitimité du parlement à parti unique et du président nommé par celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à ce que le cap politique géorgien ait évolué de manière concrète ***et que de nouvelles élections législatives soient organisées***; invite les représentants et les députés de l'Union et des États membres à s'abstenir de rencontrer des représentants du régime, à commencer par l'actuel président de fait; considère toujours Salomé Zourabichvili comme la ***cinquième*** présidente de la Géorgie et la représentante légitime du peuple géorgien ***élue lors des dernières élections libres et régulières en Géorgie***;
	Or. en

Amendement 136
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que ***la politique de non-reconnaissance de la légitimité du parlement à parti unique et du président nommé par celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à ce que le cap politique géorgien ait évolué de manière concrète; invite les*** représentants ***et les députés de l'Union et des États membres à s'abstenir de rencontrer des représentants du régime, à commencer par l'actuel président de fait; considère toujours Salomé Zourabichvili*** comme ***la présidente*** légitime de la Géorgie et ***la représentante légitime*** du peuple géorgien;	8. ***rejette toute tentative extérieure de décrédibiliser les institutions démocratiquement élues de la Géorgie, y compris son Parlement et son président;*** souligne que ***le droit souverain du peuple géorgien de choisir ses*** représentants ***doit être pleinement respecté, quelle que soit leur orientation politique; reconnaît Mikheïl Kavelachvili, qui a prêté serment le 29 décembre 2024 après avoir été élu,*** comme ***le président*** légitime de la Géorgie et ***le représentant*** du peuple géorgien;
	Or. en

Amendement 137

Dan Barna, Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que les prochaines élections municipales de l'automne 2025 constituent un nouveau test pour la résilience de la démocratie et du pluralisme politique en Géorgie et une occasion cruciale d'empêcher une plus grande concentration du pouvoir; est profondément préoccupé, dans ce contexte, par l'adoption accélérée de nouveaux amendements à la loi organique de la Géorgie sur le code électoral à partir de décembre 2024, qui sapent le principe du suffrage égal et visent à renforcer la domination du parti au pouvoir à tous les niveaux de gouvernance; rappelle que ces amendements sont critiqués par la Commission de Venise et demande leur abrogation;

Or. en

Amendement 138
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes	9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption ***de plusieurs actes de*** législation restrictive***, y compris*** sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; ***dénonce fermement la nouvelle***

d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;	***initiative législative qui exige l'enregistrement de chaque subvention accordée à une organisation de la société civile auprès du gouvernement, et considère qu'il s'agit d'une nouvelle tentative de centraliser le contrôle et d'exercer une pression sur les acteurs indépendants de la société civile, ainsi qu'un signe de l'intention du gouvernement de restreindre l'accès au soutien international, de saper l'indépendance des ONG et de faire taire les voix critiques sous l'apparence d'un contrôle réglementaire; regrette la récente décision des autorités de geler les comptes bancaires des initiatives et campagnes de financement participatif en faveur des prisonniers politiques et de leurs familles;*** invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces***, aux poursuites d'inspiration politique*** et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien ***financier***; ***souligne à cet égard que les États membres de l'Union devraient être prêts à accueillir et à soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens pour qu'ils poursuivent leur travail en exil;***
	Or. en

Amendement 139
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par*** l'adoption ***d'une*** législation ***restrictive*** sur la transparence ***de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien***;	9. ***se félicite de*** l'adoption ***de la*** législation sur la transparence ***des ONG financées par l'étranger; soutient les efforts de la Géorgie pour contrer l'influence du réseau médiatique de l'USAID et pour mener une politique étrangère indépendante***;

Or. en

Amendement 140
Małgorzata Gosiewska, Mariusz Kamiński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux	9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; ***condamne la prétendue commission d'enquête d'un parlement illégitime à parti unique qui cherche à***

agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;

mettre hors la loi l'opposition pro-européenne et à justifier l'invasion russe de la Géorgie en 2008; condamne le maintien en détention de l'ancien président Mikheïl Saakachvili pour des motifs politiques, au mépris total des résolutions précédentes du Parlement européen, et réitère son appel à sa libération immédiate et inconditionnelle; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;

Or. en

Amendement 141
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une*** législation ***restrictive*** sur la transparence de l'influence étrangère ***ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de***	9. ***observe qu'il n'est pas rare de trouver une*** législation sur la transparence de l'influence étrangère ***dans les pays démocratiques, y compris les États membres de l'Union***; souligne ***qu'il est nécessaire d'évaluer cette législation en tenant compte du contexte et de manière objective, en évitant d'employer deux poids, deux mesures***;

dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne ***qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien***;

Or. en

Amendement 142
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. condamne ***la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la*** société ***civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités***; invite ***les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien***;	9. condamne ***les ONG financées par l'étranger qui sapent les résultats des élections démocratiques en Géorgie et l'intégrité de sa*** société***; soutient fermement les efforts déployés par la Géorgie pour défendre sa souveraineté nationale, y compris la loi sur les agents étrangers récemment adoptée***; invite ***l'Union à cesser de financer des pseudo-ONG dont le seul but est de saper la stabilité de la Géorgie***;

Or. en

Amendement 143
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;	9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien; ***demande que les mécanismes de financement de l'Union soient adaptés pour tenir compte des besoins qui se manifestent dans un cadre plus hostile et antidémocratique;***

Or. en

Amendement 144
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;	9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère***, qui oblige les donateurs étrangers à obtenir l'approbation du gouvernement pour verser des subventions à des organisations locales,*** ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;

Or. en

Amendement 145
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre	9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre

immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;	immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien; ***condamne le refus arbitraire et injustifié de l'entrée de plusieurs journalistes européens en Géorgie;***

Or. en

Amendement 146
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le	9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions***, des nouvelles restrictions légales pour recevoir un financement étranger,*** ainsi

développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;	que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;

Or. en

Amendement 147
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils ***et*** de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;	9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive ***d'inspiration russe*** sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils***,*** de journalistes ***et de professionnels des médias*** en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans ***plus*** attendre son soutien ***et de verser les fonds qui y sont attachés***;

Or. en

Amendement 148

Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; ***invite*** les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;	9. condamne ***fermement*** la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive sur la transparence de l'influence étrangère ainsi que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; ***exhorte*** les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils et de journalistes en Géorgie; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien;

Or. fi

Amendement 149
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***condamne la destruction continue et délibérée de l'environnement dans lequel opère la société civile dynamique du pays, destruction causée par l'adoption d'une législation restrictive*** sur la transparence de l'influence étrangère ***ainsi***	9. ***fait ressortir que la loi géorgienne*** sur la ***«***transparence de l'influence étrangère***» est légitime, qu'elle respecte les normes démocratiques et qu'elle est également alignée sur des lois similaires dans d'autres pays, notamment les États-***

que par les menaces et la stigmatisation de la part des autorités; invite les autorités à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, ***de militants civils et de journalistes en*** Géorgie***; souligne qu'il est urgent de soutenir la société civile et les médias indépendants géorgiens, compte tenu de la recrudescence des répressions ainsi que de la suspension des activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et demande dès lors à la Commission de renforcer sans attendre son soutien***;	***Unis, le Royaume-Uni et la France; relève que, selon Varieties of Democracy (V-Dem), un institut suédois de recherche en sciences*** politiques, ***la*** Géorgie ***fait partie des meilleurs élèves aux échelles européenne et mondiale dans les domaines de la liberté de réunion pacifique, de l'absence d'attaques des pouvoirs publics contre la justice judiciaire et de l'égalité de protection entre les différents groupes composant la société; indique que la Géorgie a atteint un niveau historiquement élevé dans l'indice d'intégrité publique du Centre européen de recherche sur la lutte contre la corruption et le renforcement de l'État***;

Or. en

Amendement 150
Dan Barna, Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. se déclare préoccupé par l'instrumentalisation politique croissante des nominations dans la fonction publique, renforcée par les amendements à la «loi sur la fonction publique» de décembre 2024, qui suppriment la règle du concours pour la nomination des fonctionnaires et accordent à la place des pouvoirs de nomination directe aux dirigeants des institutions publiques; souligne qu'un service public indépendant et impartial est essentiel au fonctionnement d'institutions démocratiques; réaffirme que ces amendements constituent un recul inquiétant par rapport à la réforme réussie de la fonction publique mise en œuvre par la Géorgie dans le cadre de l'accord d'association UE-Géorgie et demande l'abrogation des amendements

en question;

Or. en

Amendement 151
Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. rappelle avec insistance sa demande urgente de libération immédiate de l'ancien président Mikheïl Saakachvili pour des raisons humanitaires; souligne que les autorités autoproclamées sont entièrement et indéniablement responsables de la vie, de la santé, de la sécurité et du bien-être de l'ancien président, et qu'elles doivent être tenues pleinement responsables de tout préjudice qui lui serait causé; demande en outre aux autorités du parti du Rêve géorgien de garantir aux membres du Parlement européen un accès sans entrave à sa personne;

Or. en

Amendement 152
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. condamne l'adoption récente d'une législation qui permet de nouvelles persécutions politiques, limite le droit de réunion et réduit encore l'espace de liberté de la société civile, des médias indépendants et de l'opposition; souligne que la conduite politique du Rêve

géorgien, y compris son alignement stratégique sur la Fédération de Russie et l'adoption accélérée d'outils caractéristiques des régimes autoritaires, suit le rythme de ces évolutions au sein de la Russie elle-même, et à certains égards le dépasse même;

Or. en

Amendement 153
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. se déclare particulièrement préoccupé par le nombre croissant de prisonniers politiques en Géorgie, y compris Mzia Amaghlobeli; considère que, parallèlement aux changements législatifs répressifs, ces tactiques de peur utilisées par les autorités géorgiennes à l'encontre de leurs citoyens ont, en l'espace de quelques mois seulement, créé un effet paralysant sur ceux qui souhaitent exprimer des opinions dissidentes ou contester les politiques du gouvernement;

Or. en

Amendement 154
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. exprime sa profonde inquiétude face aux récentes déclarations des

dirigeants du parti au pouvoir, le Rêve géorgien, indiquant leur intention de déclarer les partis d'opposition, en particulier le Mouvement national uni, inconstitutionnels; rappelle que le Mouvement national uni a joué un rôle central dans le lancement et l'avancée du processus d'intégration européenne de la Géorgie; note les points de comparaison entre le comportement des autorités de fait du Rêve géorgien et le régime actuel du Kremlin, qui a consolidé son pouvoir en interdisant les partis d'opposition;

Or. en

Amendement 155
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite les autorités géorgiennes à mettre fin à la politique consistant à infliger des amendes injustes à des manifestants pacifiques et à engager des procédures judiciaires à leur encontre; s'inquiète du manque d'indépendance du pouvoir judiciaire, des juges haut placés liés avec le Rêve géorgien supervisant des procédures judiciaires motivées par des considérations politiques contre des manifestants pacifiques et des détracteurs du gouvernement;

Or. en

Amendement 156
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. condamne les poursuites illégales engagées contre les opposants politiques par la commission d'enquête parlementaire de fait dirigée par le parti du Rêve géorgien, qui vise de manière disproportionnée les actions du gouvernement dont le mandat s'est terminé il y a plus de douze ans; souligne la nature politique de l'«enquête», notant que le parti du Rêve géorgien est au pouvoir depuis 2012, mais a lancé la commission d'enquête parallèlement à ses tentatives pour interdire les véritables partis d'opposition;

Or. en

Amendement 157
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. souligne le niveau préoccupant de prise de contrôle de l'État atteint par le Rêve géorgien au cours des derniers mois et note à cet égard que pratiquement aucune institution publique, y compris celles qui sont essentielles à l'équilibre des pouvoirs démocratiques, ne peut fonctionner de manière indépendante;

Or. en

Amendement 158
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quinquies. trouve extrêmement fâcheux que le recul démocratique, le mépris croissant de l'état de droit et des droits de l'homme ainsi que le rejet du processus d'intégration européenne auront de nouvelles répercussions sur les droits et le bien-être des femmes, des minorités, des migrants, des personnes handicapées, des personnes LGBTI, des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et d'autres groupes vulnérables ou à risque, ainsi que des effets négatifs sur la mise en œuvre par la Géorgie des objectifs de développement durable;

Or. en

Amendement 159
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quinquies. exprime son inquiétude face à la détérioration du système électoral et de l'environnement démocratique général à l'approche des élections locales de 2025; demande instamment aux autorités géorgiennes de fait d'annuler les modifications non démocratiques apportées à la législation électorale, ainsi que les autres mesures qui portent atteinte à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme et sont incompatibles avec la tenue d'élections légitimes, libres et régulières;

Or. en

Amendement 160
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 sexies. considère que les attaques ciblées contre les droits de l'homme de la communauté LGBTI en Géorgie portent atteinte à leurs droits fondamentaux et renforcent la discrimination et la stigmatisation; invite les États membres de l'Union, lorsqu'ils évaluent les demandes d'asile, à tenir dûment compte du fait que la Géorgie dispose désormais de l'une des lois anti-LGBTI les plus répressives d'Europe et que les personnes LGBTI sont confrontées à un environnement extrêmement hostile dans le pays ainsi qu'à des risques importants pour leur bien-être;

Or. en

Amendement 161
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 septies. salue le travail au cours des derniers mois de la société civile géorgienne qui a fourni une aide juridictionnelle gratuite, constitué des dossiers sur les graves violations des droits de l'homme et pris la tête des contentieux nationaux et internationaux pour obtenir justice et des condamnations dans un contexte d'attaques permanentes, de répression de l'espace civique et de campagnes de désinformation sur le

	travail de la société civile; appelle l'Union et les États membres à fournir un soutien financier supplémentaire afin d'atténuer les difficultés croissantes que rencontrent les acteurs de la société civile pour continuer à manifester de façon légitime, y compris les coûts des services juridiques pour se défendre contre la répression arbitraire du gouvernement;

Or. en

Amendement 162
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie; souligne que l'absence d'unanimité entre les États membres ne devrait pas empêcher ceux qui le souhaitent de prendre des mesures appropriées et efficaces; invite les dirigeants de l'Union à mobiliser les États membres partageant les mêmes valeurs pour prendre des mesures coordonnées et ainsi surmonter les obstacles politiques à l'adoption de sanctions à l'échelle de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 163
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*

10. réaffirme que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie; souligne que l'absence d'unanimité entre les États membres ne devrait pas empêcher ceux qui le souhaitent de prendre des mesures appropriées et efficaces; invite les dirigeants de l'Union à mobiliser les États membres partageant les mêmes valeurs pour prendre des mesures coordonnées et ainsi surmonter les obstacles politiques à l'adoption de sanctions à l'échelle de l'Union;	10. réaffirme que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie; ***regrette l'absence de mesures proactives et la réaction généralement limitée des dirigeants de l'Union, notamment M^me^ von der Leyen, présidente de la Commission, M^me^ Kallas, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et M^me^ Kos, commissaire à l'élargissement; déplore les efforts déployés par les gouvernements hongrois et slovaque pour bloquer les sanctions ciblées de l'Union à l'encontre des responsables du Rêve géorgien lors de la session du Conseil des affaires étrangères de décembre 2024; condamne les mesures prises par le gouvernement hongrois pour normaliser les relations avec le Rêve géorgien, alors que ce dernier a ouvertement rejeté l'intégration européenne de la Géorgie***; souligne que l'absence d'unanimité entre les États membres ne devrait pas empêcher ceux qui le souhaitent de prendre des mesures appropriées et efficaces; invite les dirigeants de l'Union à mobiliser les États membres partageant les mêmes valeurs pour prendre des mesures coordonnées et ainsi surmonter les obstacles politiques à l'adoption de sanctions à l'échelle de l'Union;
	Or. en

Amendement 164
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie; ***souligne que l'absence d'unanimité entre***	10. réaffirme que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie;

les États membres ne devrait pas empêcher ceux qui le souhaitent de prendre des mesures appropriées et efficaces; invite les dirigeants de l'Union à mobiliser les États membres partageant les mêmes valeurs pour prendre des mesures coordonnées et ainsi surmonter les obstacles politiques à l'adoption de sanctions à l'échelle de l'Union;

Or. en

Amendement 165
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie; souligne que l'absence d'unanimité entre les États membres ne devrait pas empêcher ceux qui le souhaitent de prendre des mesures appropriées et efficaces; invite les dirigeants de l'Union à mobiliser les États membres partageant les mêmes valeurs pour prendre des mesures coordonnées et ainsi surmonter les obstacles politiques à l'adoption de sanctions à l'échelle de l'Union;	10. réaffirme que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie ***et qu'elles ne tirent pas correctement parti des moyens dont dispose l'Union pour s'attaquer au recul démocratique et à la mainmise sur l'État tels qu'ils se sont produits et renforcés au fil du temps grâce notamment à des réactions sérieuses tardives***; souligne que l'absence d'unanimité entre les États membres ne devrait pas empêcher ceux qui le souhaitent de prendre des mesures appropriées et efficaces; invite les dirigeants de l'Union à mobiliser ***de toute urgence*** les États membres partageant les mêmes valeurs pour prendre des mesures coordonnées et ainsi surmonter les obstacles politiques à l'adoption de sanctions à l'échelle de l'Union;

Or. en

Amendement 166
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme que les mesures prises ***jusqu'à présent*** par l'Union ***ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie***; souligne que ***l'absence*** d'unanimité entre les États membres ***ne devrait pas empêcher ceux qui le souhaitent de prendre des mesures appropriées et efficaces; invite les dirigeants de l'Union à mobiliser les États membres partageant les mêmes valeurs pour prendre des mesures coordonnées et ainsi surmonter les obstacles politiques à l'adoption de*** sanctions ***à l'échelle de l'Union***;	10. réaffirme que les mesures prises par l'Union ***constituent une réponse partiale et disproportionnée aux choix politiques souverains de la Géorgie***; souligne que ***toute tentative de contourner le principe*** d'unanimité entre les États membres ***afin d'imposer des actions d'inspiration politique, telles que des*** sanctions***, sape les fondements mêmes de l'Union***;

Or. en

Amendement 167
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie; souligne que l'absence d'unanimité entre les États membres ne devrait pas empêcher ceux qui le souhaitent de prendre des mesures appropriées et efficaces; invite les dirigeants de l'Union à mobiliser les États membres partageant les mêmes valeurs pour prendre des mesures coordonnées et ainsi surmonter les obstacles politiques à l'adoption de sanctions à l'échelle de l'Union;	10. réaffirme que les mesures prises jusqu'à présent par l'Union ne reflètent pas la gravité de la situation en Géorgie ***et ses effets sur l'ensemble de la région***; souligne que l'absence d'unanimité entre les États membres ne devrait pas empêcher ceux qui le souhaitent de prendre des mesures appropriées et efficaces; invite les dirigeants de l'Union à mobiliser les États membres partageant les mêmes valeurs pour prendre des mesures coordonnées et ainsi surmonter les obstacles politiques à l'adoption de sanctions à l'échelle de l'Union;

Or. en

Amendement 168
Tobias Cremer, Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite les autorités géorgiennes à mettre fin à l'isolement professionnel imposé aux fonctionnaires licenciés, à respecter les normes du droit du travail et à permettre aux fonctionnaires d'enregistrer un syndicat afin de les protéger contre la limitation injustifiée de leurs droits en tant que travailleurs;

Or. en

Amendement 169
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne;	***supprimé***

Or. en

Amendement 170
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne;	***supprimé***

Or. en

Amendement 171
Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Kinga Gál, András László, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration,	***supprimé***

du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne;

Or. en

Amendement 172
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie ***et*** l'Allemagne;	11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; ***demande en outre que les sanctions s'étendent aux fonctionnaires de niveau intermédiaire et inférieur qui sont responsables de la mise en œuvre de mesures répressives contre les opposants au régime;*** se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie***,*** l'Allemagne ***et la Pologne, ainsi que par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Ukraine***;

Or. en

Amendement 173
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne;	11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne ***ainsi que par l'Ukraine, le Royaume-Uni et les États-Unis, et demande qu'elles soient étendues à toutes les personnes concernées et maintenues jusqu'à ce que la démocratie géorgienne soit correctement rétablie***;

Or. en

Amendement 174
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base***	11. ***dénonce la mise en place de*** sanctions personnelles à l'encontre des

bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques***,*** des fonctionnaires ***et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de*** l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne;

principaux dirigeants politiques ***et*** des fonctionnaires***; rejette*** l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne; ***désapprouve toute tentative de la part d'acteurs étrangers d'influencer la politique intérieure de la Géorgie;***

Or. en

Amendement 175
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***invite*** l'Union et ses États membres ***à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants*** politiques***, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants***; ***se félicite de*** l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne;	11. ***avertit*** l'Union et ses États membres ***qu'une politique de pression politique et de sanctions est néfaste et ne fera que compromettre leur capacité à établir des partenariats économiques, commerciaux et*** politiques ***durables dans l'ensemble de la région; regrette, par conséquent,*** l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne;

Or. en

Amendement 176
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie ***et*** l'Allemagne;	11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives, permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, ***la Pologne,*** la Tchéquie***,*** l'Allemagne ***ainsi que par des partenaires démocratiques tels que les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada***;

Or. en

Amendement 177
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives,	11. invite l'Union et ses États membres à instaurer, sur une base bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles à l'encontre des principaux dirigeants politiques, des fonctionnaires et de ceux qui, au sein de l'administration, du monde des affaires, des médias, du système judiciaire et des autorités répressives,

permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne;	permettent au régime d'exister, et qui sont responsables du recul démocratique, ***de la consolidation autocratique du pouvoir,*** de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants politiques et des militants; se félicite de l'adoption de sanctions bilatérales par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Tchéquie et l'Allemagne***, et invite les autres États membres à faire de même***;
	Or. en

Amendement 178
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie; demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés;	12. se félicite de la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie; demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés; ***exprime sa profonde inquiétude quant à la réintroduction par le Parlement géorgien de la loi sur les «agents étrangers» en avril 2025, qui exige que les organisations recevant plus de 20 % de leur financement de l'étranger s'enregistrent en tant qu'agents étrangers; réaffirme que cette législation constitue une menace directe pour la société civile et la liberté des médias; rappelle avec insistance sa demande urgente de libération immédiate de l'ancien président Mikheïl Saakachvili***

	pour des raisons humanitaires, plus précisément pour lui permettre de recevoir un traitement médical à l'étranger; souligne que les autorités géorgiennes sont entièrement responsables de sa santé et de son bien-être et qu'elles doivent être tenues responsables de tout préjudice qu'il pourrait subir;

Or. en

Amendement 179
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***se félicite de la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie***; ***demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés;***	12. ***souligne que tout réexamen de la libéralisation du régime des visas doit se fonder sur des critères objectifs, appliqués d'une manière non punitive qui ne pénalise pas les citoyens ordinaires pour des raisons politiques***;

Or. en

Amendement 180
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***se félicite de*** la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les	12. ***condamne fermement*** la décision du Conseil, ***motivée par des considérations***

diplomates et les fonctionnaires géorgiens, ***qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie; demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés***;

politiques, de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, ***étant donné qu'il s'agit d'une mesure punitive à l'encontre d'une nation souveraine exerçant ses droits démocratiques***;

Or. en

Amendement 181
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie; ***demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés***;	12. se félicite de la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie; ***souligne l'importance de l'exemption de visa pour les acteurs de la société civile, les militants des droits de l'homme et les journalistes géorgiens, entre autres, afin qu'ils puissent se rendre dans l'Union pour informer les acteurs européens de l'évolution de la situation en Géorgie, mais aussi pour leur permettre de quitter rapidement le pays, car nombre d'entre eux font l'objet de persécutions politiques de la part des autorités***;

Or. en

Amendement 182
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***se félicite de*** la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens***, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie***; demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés;	12. ***regrette*** la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens; demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés;

Or. en

Amendement 183
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie; demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés;	12. se félicite de la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie; demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés ***en raison des actions du parti au pouvoir***;

Or. en

Amendement 184

Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie; demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, ***avec la possibilité*** de le suspendre si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés;	12. se félicite de la décision du Conseil de suspendre l'exemption de visa pour les diplomates et les fonctionnaires géorgiens, qui constitue une première réponse à la dégradation constante de la situation en Géorgie; demande une nouvelle fois à la Commission et au Conseil de réexaminer le statut d'exemption de visa de la Géorgie, ***et*** de le suspendre ***intégralement*** si les normes et les critères pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés;

Or. fi

Amendement 185
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. exhorte le régime du Rêve géorgien à abroger la loi sur l'enregistrement des agents étrangers qui vise à ériger en crime le fait de recevoir des subventions étrangères pour les médias indépendants et les ONG, à abroger les amendements à la loi sur la radiodiffusion qui réduisent au silence les médias indépendants et favorisent les canaux de communication dirigés par le régime, à abroger les amendements au Code pénal qui autorisent la persécution politique et la fabrication d'accusations pour espionnage, à abroger les amendements à la loi sur la fonction publique qui suppriment les concours

indépendants pour sélectionner les fonctionnaires, et à abroger la législation anti-LGBTQ+ qui vise à effacer l'égalité de genre;

Or. en

Amendement 186
Małgorzata Gosiewska, Mariusz Kamiński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. prend note des recommandations formulées dans la résolution adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe le 26 mars 2025, qui demande instamment aux autorités géorgiennes d'abroger les modifications non démocratiques apportées à la législation électorale, qui entraînent une nouvelle détérioration du système électoral, ainsi que de nombreuses lacunes et difficultés portant atteinte à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme, qui ne sont pas propices à l'organisation des élections locales de 2025;

Or. en

Amendement 187
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. s'émeut de ce que l'Union, qui a pourtant consacré des décennies

d'énergie et de fonds à investir dans le développement démocratique et la prospérité de la Géorgie, ne communique pas suffisamment sur ses efforts pour améliorer les droits et le niveau de vie des citoyens; demande à l'Union de consacrer des fonds supplémentaires à la communication stratégique sur ses efforts et de contredire les informations erronées diffusées par le Rêve géorgien;

Or. en

Amendement 188
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. recommande le renforcement de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie avec des ressources accrues et un mandat plus large pour surveiller l'ingérence étrangère et la déstabilisation des frontières, et invite instamment les États membres à garantir un financement et un personnel adaptés pour que la mission puisse répondre à la crise politique et de sécurité actuelle;

Or. en

Amendement 189
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. est préoccupé par le manque de protection des minorités ethniques et

religieuses en Géorgie; rappelle que les minorités ethniques accèdent difficilement à une éducation et à des services publics de qualité; souligne qu'elles ne bénéficient pas non plus d'une représentation politique équitable;

Or. en

Amendement 190
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne que la motivation à poursuivre sur la voie du recul en matière d'état de droit, de démocratie et d'intégration de la Géorgie à l'Union par le Rêve géorgien est renforcée par l'impression qu'a son élite que d'autres modèles de développement s'offrent au pays; invite à cet égard la Commission et les États membres à réexaminer et, le cas échéant, à suspendre ou à réorienter le financement des projets de connectivité régionale, vu que le corridor médian, dont l'importance ne cesse de croître, et le secteur des services financiers et de l'investissement en Géorgie constituent une option attrayante pour les activités économiques illicites de la Russie ou d'autres pays tiers;

Or. en

Amendement 191
Reinier Van Lanschot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. souligne qu'au-delà du rejet par le Rêve géorgien de l'intégration de la Géorgie à l'Union, il rejette plus généralement le droit international relatif aux droits de l'homme et les normes démocratiques, tout en s'engageant rapidement sur la trajectoire négative observée précédemment en Russie; note que ces développements devraient préoccuper non seulement l'Union, mais aussi tous les pays qui souhaitent promouvoir la démocratie et les droits de l'homme; appelle l'Union et les États membres à s'engager avec les pays du monde entier partageant les mêmes valeurs afin que la situation en Géorgie reste à l'ordre du jour international, et à les encourager à déclarer et à accroître leur soutien à ceux qui, en Géorgie, luttent pour la démocratie et les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 192
Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. note avec inquiétude les déclarations de la présidente de la commission d'enquête parlementaire, Tea Tsulukiani, qui a insinué que la responsabilité de la guerre de 2008 avec la Russie devrait être attribuée à la Géorgie, ce qui constitue une tentative de révision du récit historique établi;

Or. en

Amendement 193
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***déplore que*** la Géorgie ***n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de*** politique étrangère, de sécurité et de défense ***et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate*** que la Géorgie ***ne s'est pas alignée sur la grande majorité*** des sanctions ***à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus***;	13. ***rejette les critiques adressées à*** la Géorgie ***pour avoir exercé son droit souverain à mener une*** politique étrangère, de sécurité et de défense ***indépendante; reconnaît*** que la Géorgie ***a décidé de ne pas adhérer à*** des sanctions ***qui sont contraires à ses intérêts nationaux***;

Or. en

Amendement 194
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que	13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que

le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;	le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus; ***regrette en outre que les dirigeants du Rêve géorgien n'aient pas tenu compte des signaux d'alerte clairs et n'aient pas pris les mesures nécessaires pour empêcher la Géorgie de tomber sous l'influence économique et politique croissante de la Russie et de la Chine, ce qui va directement à l'encontre de la volonté clairement exprimée par le peuple géorgien de suivre la voie euro-atlantique;***

Or. en

Amendement 195
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque	13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque

d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;	d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus; ***regrette que l'absence d'alignement de la politique étrangère géorgienne mène à un isolement imposé de l'intérieur et que le régime répressif du Rêve géorgien favorise l'instabilité dans la région du Caucase du Sud et de la mer Noire;***
	Or. en

Amendement 196
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible***,*** ***ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne***; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; ***souligne que le parti au pouvoir est en***	13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions;

train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;

Or. en

Amendement 197
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***déplore*** que la Géorgie ***n'ait*** accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste ***remarquablement*** faible***, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne***; constate que ***la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions***; souligne ***que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus***;	13. ***relève*** que la Géorgie ***n'a*** accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste faible; constate que ***l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité est volontaire dans la phase de préadhésion et reste soumis à des considérations d'intérêt national***; souligne ***l'importance de l'autonomie stratégique pour tous les pays candidats souverains***;

Or. en

Amendement 198
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;	13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a ***jusqu'à présent*** coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus; ***observe que l'évolution de la Géorgie, sous l'impulsion du gouvernement actuel, risque de la mener à un statut d'État vassal de la Russie semblable à celui de la Biélorussie;***

Or. fi

Amendement 199
Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Kinga Gál, András László, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***déplore*** que la Géorgie ***n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de*** politique	13. ***souligne*** que la Géorgie***, en tant qu'État souverain, a le droit de déterminer sa propre*** politique étrangère ***et que l'alignement sur les mesures***

étrangère***, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur*** la politique ***étrangère et de sécurité commune*** de l'Union reste ***remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne***; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; ***souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;***

restrictives et la politique ***plus large*** de l'Union ***envers les pays tiers*** reste ***une décision souveraine, guidée par ses intérêts nationaux et ses priorités stratégiques***; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions;

Or. en

Amendement 200
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train	13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train

de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;	de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus; ***regrette que la Géorgie ne participe pas aux missions et aux opérations de gestion des crises menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune;***

Or. en

Amendement 201
Małgorzata Gosiewska, Mariusz Kamiński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran***, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions***; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;	13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;

Or. en

Amendement 202
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;	13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible ***(49 %)***, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;

Or. en

Amendement 203
Tobias Cremer, Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que	13. ***regrette que le Rêve géorgien soit en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de la démocratie, de l'état de droit et de l'intégration euro-atlantique et qu'il s'isole de ses alliés, qui***

le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions; ***souligne que le parti au pouvoir est en train de démolir des décennies d'avancées sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'avaient soutenu tout au long du processus;***	***l'avaient soutenu tout au long du processus;*** déplore que la Géorgie n'ait accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union reste remarquablement faible, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne; constate que la Géorgie ne s'est pas alignée sur la grande majorité des sanctions à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie et de l'Iran, mais qu'elle a coopéré étroitement avec l'Union pour empêcher le contournement des sanctions;

Or. en

Amendement 204
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que l'avancée du processus d'adhésion à l'Union exige un alignement complet sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, conformément aux attentes à l'égard de tous les pays candidats;

Or. en

Amendement 205
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie;	***supprimé***

Or. en

Amendement 206
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie;	14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie***, y compris l'utilisation de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine comme outil de propagande***; ***note également avec inquiétude un récent virage stratégique du gouvernement du Rêve géorgien vers la Chine, qui se manifeste par un soutien public aux initiatives géostratégiques chinoises et par un renforcement des relations économiques bilatérales, y compris la cession du port en eau profonde d'Anaklia;***

Or. en

Amendement 207
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-

Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. est profondément préoccupé par la collaboration ***et*** le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie;	14. est profondément préoccupé par la collaboration***,*** le rapprochement ***et la convergence idéologique*** du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie ***et d'autres régimes autoritaires*** en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie; ***déplore la politique du Rêve géorgien qui consiste à refléter la législation d'inspiration russe visant à faire dérailler la Géorgie sur la voie européenne et à opprimer le peuple géorgien;***

Or. en

Amendement 208
Tobias Cremer, Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du ***gouvernement du parti du*** Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; ***déplore*** que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie;	14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; ***dénonce le fait*** que le Rêve géorgien diffuse ***et se fait le complice*** de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie***, qui sont en contradiction avec le soutien public intact et extrêmement fort en faveur de l'intégration euro-atlantique du pays***;

Or. en

Amendement 209
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie;	14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie; ***regrette le manque de coopération avec l'Union dans la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger;***

Or. en

Amendement 210
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie;	14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien ***et de la guerre d'agression illégale en Ukraine***; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie ***visant à porter atteinte à la souveraineté et à la stabilité des pays européens***;

Or. fi

Amendement 211
Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***est profondément préoccupé par*** la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation ***larvée*** du territoire géorgien; ***déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie;***	14. ***prend note de*** la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation du territoire géorgien;

Or. en

Amendement 212
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie***;	14. ***souligne le droit souverain de la Géorgie à engager un dialogue avec tout acteur international dans l'intérêt de la stabilité régionale et de la sécurité nationale***;

Or. en

Amendement 213
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; ***déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie;***	14. est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien;

Or. en

Amendement 214
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve géorgien avec*** la Russie ***en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie***;	14. ***reconnaît la nécessité pour la Géorgie d'entretenir des relations pragmatiques avec tous les pays voisins, y compris*** la Russie***, afin de préserver la stabilité régionale et ses propres intérêts nationaux***;

Or. en

Amendement 215
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***est profondément préoccupé par la collaboration et le rapprochement du gouvernement du parti du Rêve*** géorgien ***avec la Russie en dépit de l'occupation larvée du territoire géorgien; déplore que***	14. ***rappelle que toute nation souveraine a le droit de décider de sa politique étrangère et des pays avec lesquels elle coopère; invite la Commission à engager des discussions de***

le Rêve géorgien diffuse de la désinformation et des discours manipulateurs venus de Russie;	***haut niveau avec le gouvernement*** géorgien ***et à poursuivre les négociations d'adhésion;***

Or. en

Amendement 216
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. regrette qu'à l'heure où le monde démocratique soutient fermement l'Ukraine contre la guerre d'agression non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Europe, les autorités géorgiennes actuelles s'alignent de plus en plus sur les politiques et la rhétorique du Kremlin, contribuant ainsi au révisionnisme historique; se déclare préoccupé par les informations selon lesquelles la Géorgie aurait joué un rôle dans le contournement des sanctions de l'Union contre la Russie; demande donc à la Commission de mener une enquête approfondie sur ces allégations;

Or. en

Amendement 217
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. réitère sa condamnation la plus ferme de l'occupation par la Russie des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et de la poursuite du

processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie; exhorte le gouvernement géorgien à maintenir une position claire et cohérente sur l'agression russe et demande à l'Union de continuer à s'engager activement dans la résolution du conflit, la surveillance du respect des droits de l'homme et le soutien aux populations touchées;

Or. en

Amendement 218
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que la stratégie du parti au pouvoir, le Rêve géorgien, pourrait être reproduite ailleurs et servir de manuel pour la prise de contrôle hybride d'un État; s'inquiète des répercussions régionales et avertit que la crédibilité de l'action européenne dans le Caucase du Sud au sens large est en jeu, en particulier dans la perspective de la future stratégie de l'UE pour la mer Noire;

Or. en

Amendement 219
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. se déclare préoccupé par les informations selon lesquelles la Géorgie

aurait joué un rôle dans le contournement des sanctions de l'Union contre la Russie; demande donc à la Commission de mener une enquête approfondie sur ces allégations;

Or. en

Amendement 220
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Urmas Paet, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que le soutien offert par la facilité européenne pour la paix, d'un montant de 30 millions d'euros, a été suspendu en 2024 à la suite du recul démocratique en Géorgie et qu'aucun soutien n'est prévu pour 2025;	15. constate que le soutien offert par la facilité européenne pour la paix, d'un montant de 30 millions d'euros, a été suspendu en 2024 à la suite du recul démocratique en Géorgie et qu'aucun soutien n'est prévu pour 2025; ***réaffirme que toute aide financière future peut être autorisée à condition que le régime géorgien autoproclamé se retire et que des élections justes et impartiales soient organisées;***

Or. en

Amendement 221
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que le soutien offert par la facilité européenne pour la paix, d'un montant de 30 millions d'euros, a été suspendu en 2024 à la suite du recul démocratique en Géorgie et qu'aucun soutien n'est prévu pour 2025;	15. constate que le soutien offert par la facilité européenne pour la paix, d'un montant de 30 millions d'euros, a été suspendu en 2024 à la suite du recul démocratique en Géorgie et qu'aucun soutien n'est prévu pour 2025; ***souligne***

que cette suspension aura des conséquences néfastes sur la stabilité et la sécurité nationale de la Géorgie;

Or. en

Amendement 222
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que le soutien offert par la facilité européenne pour la paix, d'un montant de 30 millions d'euros, a été suspendu en 2024 à la suite du recul démocratique en Géorgie et qu'aucun soutien n'est prévu pour 2025;	15. constate que le soutien offert par la facilité européenne pour la paix, d'un montant de 30 millions d'euros, a été suspendu en 2024 ***pour des motifs fondés*** à la suite du recul démocratique en Géorgie et qu'aucun soutien n'est prévu pour 2025;

Or. fi

Amendement 223
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. exprime sa profonde inquiétude face à l'influence croissante de la Chine en Géorgie, qui reflète l'inquiétant revirement du pays par rapport à son orientation occidentale; s'alarme vivement, en particulier, de l'intention annoncée d'attribuer le projet de construction du port en eau profonde d'Anaklia à un consortium dirigé par la Chine mettant en jeu des entreprises publiques liées à l'initiative chinoise des nouvelles routes de la soie; souligne qu'une telle démarche va à l'encontre de l'ambition déclarée de la Géorgie

d'adhérer à des organisations internationales basées aux États-Unis et dans l'Union et est fondamentalement incompatible avec sa voie d'intégration euro-atlantique; souligne que le projet Anaklia, envisagé à l'origine comme une pierre angulaire de l'infrastructure occidentale, risque à présent de devenir un moyen d'accroître l'influence politique, financière et économique de la Chine dans la région, ce qui éloignera un peu plus la Géorgie de ses partenaires stratégiques de l'Ouest;

Or. en

Amendement 224
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar, Marjan Šarec, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. demande de nouveau que l'aide financière suspendue par l'Union en raison du recul démocratique de la Géorgie soit réaffectée au soutien direct des organisations de la société civile, des médias indépendants et des défenseurs des droits de l'homme; souligne qu'il importe de renforcer la résilience démocratique au niveau local compte tenu de la répression accrue et du contexte opérationnel restrictif pour les ONG;

Or. en

Amendement 225
Rasa Juknevičienė, Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. prévient que le processus actuel de recul de la démocratisation et de russification croissante de la Géorgie constitue une menace grandissante pour la sécurité européenne, compte tenu notamment de la position stratégique qu'occupe le pays et de son accès à la mer Noire, qui est essentiel à la projection de la puissance de la Russie dans la région;

Or. en

Amendement 226
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi qu'aux autorités géorgiennes autoproclamées.	16. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe***, à la présidente de la Géorgie Salomé Zourabichvili*** ainsi qu'aux autorités géorgiennes autoproclamées.

Or. en

Amendement 227
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*

16. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi ***qu'aux autorités géorgiennes autoproclamées***.	16. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi ***qu'au gouvernement et au Parlement géorgiens***.

Or. en